



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE



Les Sports de nature en Aquitaine

un véritable enjeu pour le territoire



Actes de la
première rencontre régionale
des Sports de Nature

Bordeaux-Lac
9 novembre 2012

En Aquitaine

Les sports de nature

des atouts

pour les territoires

Social
Récréatif
Sportif
Territorial
Santé
Educatif
Economique
Touristique



sommaire

| | |
|---|----|
| <i>Introduction</i> | 4 |
| <i>« Rencontre Régionale des sports de nature »</i> | 5 |
| <i>Sport et loisirs de nature : les enjeux pour l'Aquitaine</i> | 7 |
| <i>Quelques données en Aquitaine</i> | 12 |
| <i>Lieux de pratique, équipements « sports de nature » en Aquitaine</i> | 13 |
| <i>L'emploi dans les sports de nature</i> | 15 |
| <i>L'emploi et la saisonnalité dans les sports de nature</i> | 17 |
| <i>Intervention sur l'emploi</i> | 26 |
| <i>Table ronde n°1</i> | 28 |
| <i>Les sports de nature, acteurs majeurs du développement économique et social en Aquitaine</i> | |
| <i>Table ronde n°2</i> | 41 |
| <i>Sports de nature et espaces naturels</i> | |
| <i>Clôture des travaux</i> | 53 |
| <i>Carte d'identité du PNR des Landes de Gascogne</i> | 55 |
| <i>Les sites Internet utiles</i> | 57 |
| <i>Lexique</i> | 58 |

introduction

L'objectif de cette rencontre est double :

- Celui d'une vision partagée des enjeux que représentent ces activités
- Et le fait d'agir ensemble en faisant appel à l'imagination collective afin de fournir des pistes de travail structurantes pour une instance de concertation régionale.

Les sports et loisirs de nature représentent un fort enjeu économique et social, pour notre région, cependant ces activités exercent une pression non négligeable sur le milieu naturel. Dès lors il nous revient de concilier l'accès à ces pratiques pour tous et la préservation de notre milieu de vie.

Cette rencontre a été l'occasion de débattre et réfléchir à un modèle de développement équilibré.

Les exposés introductifs ont permis de situer le contexte et servi de bases pour les échanges des tables rondes :

- les grands enjeux des sports de nature par David Rontet du Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN),
- un bref état des lieux des sports de nature en Aquitaine, par Marie Duval (chargée mission recensement) et André Bouchoule (coordonnateur sports de nature à la DRJSCS),
- l'emploi et la saisonnalité dans les sports de nature, par Christophe Guibert maître de conférences en sociologie.

Table ronde n°1 :

« Les sports de nature acteurs majeurs du développement économique et social en Aquitaine »

Animateur : David RONTET chargé de mission au PRNSN

Intervenants :

Christophe GUIBERT, maître de conférences en sociologie, université d'Angers,
Guillaume PERAIS, chargé de mission CDESI du Conseil Général de Dordogne,
Michel PELLEGRINO, UCPA, référent national des sports de glisse.

Table ronde n°2 :

« Sports de nature et espaces naturels »

Animateur : Philippe SANCHEZ

Intervenants :

Gwenaëlle PLET, animatrice/coordinatrice de la LPO-Pyrénées Vivantes,
Jean BENTABERRY, Président du Comité Régional de Canoë-Kayak de Midi Pyrénées,
Arnaud BOSCHUNG, agent de développement, Comité Régional de Canoë-Kayak de Midi Pyrénées,
Frédéric GILBERT Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
Coline GARDE, chargée de mission Natura 2000, DREAL Aquitaine.

« Rencontre Régionale des sports de nature »

André BOUCHOULE

Coordonnateur des sports de nature Direction régionale de la Jeunesse et des Sports

Je me présente, André Bouchoule, coordonnateur des sports de nature au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, j'étais, à ce titre, chargé de la mise en place de cette première rencontre des sports de nature en Aquitaine.

Je vais tout de suite passer la parole à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

Ouverture

Patrick BAHEGNE

Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Aquitaine

Bonjour à toutes et à tous, merci de nous avoir rejoints. Nous avons souhaité, dans le cadre du Salon des Sports, profiter de l'occasion de ce regroupement important des bénévoles de l'ensemble des activités sportives, pour avoir un échange autour du développement des sports de nature en région Aquitaine.

C'est vrai que le Salon des Sports que je vois depuis une semaine se prête tout à fait à des échanges thématiques comme nous en avons eus depuis le début de la semaine. Celui-là concerne les sports de nature.

Le ministère en charge des Sports, participe à compétence partagée, parce qu'on n'est pas les seuls acteurs en présence, au développement des pratiques sportives dans leur globalité, c'est-à-dire tous les types de développement, de l'encadrement jusqu'au contrôle.



Et c'est vrai qu'au sein des activités physiques et sportives, les sports de nature représentent une famille d'activités particulièrement importante puisqu'elle concerne aussi le patrimoine naturel, le développement territorial d'une région, des concepts de développement durable de manière un peu plus prégnante.

Nous avons toujours eu pour objectif de mettre en œuvre des actions régionales de développement de ces activités, mais force est de constater que ce n'est pas simple de mettre en place un programme régional de développement des sports de nature, compte tenu de toutes les facettes de leur développement.

Donc, sur cette thématique du développement maîtrisé des sports de nature, nous avons souhaité susciter cet échange, le plus libre possible, avec le plus grand nombre de participants issus de structures diverses, parce que le développement des activités sportives de nature concerne aussi bien des collectivités territoriales, des établissements commerciaux, des associations sportives...

Beaucoup de fédérations françaises de sport de nature ont développé leur sport sous les différentes facettes, aussi bien tourisme, loisirs, insertion que compétition. Le canoë-kayak est un peu exemplaire en la matière.

Le sujet est extrêmement vaste et complexe. L'ambition que j'ai aujourd'hui, c'est que, en collaboration avec le CROS et les autres acteurs, notamment le Conseil Régional qui n'a pas pu être là, on puisse, peut-être, pour les années à venir, pour cette région, essayer de se fixer deux ou trois objectifs de travail très précis et structurants sur lesquels on pourrait œuvrer chacun en chef de file par rapport aux compétences en présence. J'insiste bien sur ce point, pour essayer de faire en sorte que le développement des sports de nature participe d'une part au développement de vos pratiques sportives, le secteur associatif ici présent, mais participe aussi à la valorisation, à la protection et au développement de la région Aquitaine.

Je le conçois, c'est une ambition qui est forte, qui est importante, mais je crois qu'il faut avoir des ambitions quelquefois. Si on n'en parle pas ensemble comme on le fait aujourd'hui, on manquera peut-être les occasions d'avoir une vision partagée de ce domaine.

C'est vrai que dans beaucoup de régions, ce type d'échange existe. Beaucoup de régions ont fait des états des lieux cartographiques. Nous, on en a fait en partie, mais pas en totalité. Est-ce que c'est nécessaire ou pas ? Je ne sais pas. Le Pôle Ressources National pourra nous donner justement cet éclairage-là par rapport à un certain nombre d'actions au plan national.

Et donc, je redis au Président du CROS toute notre volonté, à la DRJSCS, de continuer à travailler sur ce thème du « développement maîtrisé des sports de nature », en essayant vraiment de définir un plan d'action tripartite (avec le Conseil Régional), à décliner chacun pour nos compétences.

Merci. Je passe la parole au Président Labadie.

Jean-Claude LABADIE

Président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine

Merci André. Monsieur le Directeur, alors c'est un peu dur de parler après vous parce, vous avez presque tout dit, mais je vais quand même trouver deux ou trois choses à dire.

La première, c'est que je vous remercie d'avoir eu l'audace et le courage de vous lancer dans cette dimension et cette réunion de travail parce que les sports de nature, c'est une réalité, nous n'avons rien inventé, ils existent pour certains depuis, je ne dis pas toujours, mais longtemps en tout cas.

L'ambition qui est celle du Mouvement sportif, de l'État et de la Région aussi dans ce domaine, c'est d'essayer de fédérer d'une part, de structurer et de voir, par rapport au territoire que représente la région Aquitaine, comment on peut effectivement assurer un développement maîtrisé et harmonieux de ces différentes pratiques, chacun ayant ses envies et ses ambitions dans ce domaine ?

Il est vrai que pour le Mouvement sportif, ce qui nous intéresse, c'est bien évidemment le développement de ces disciplines, qui assurent les sports de nature, certaines de façon tout à fait emblématique, d'autres de façon un peu plus confidentielle sur le territoire de l'Aquitaine. Il y a de la place pour énormément de pratiques parce que nous sommes dans une région très gâtée sur le plan de la nature, mais avec des disparités, on le sait bien, à la fois de territoire, à la fois de pratiques aussi.

Une de nos envies dans le cadre du développement des sports de nature, c'est d'arriver à quelque chose de relativement harmonieux et qui corresponde assez bien aux besoins de la population, parce que le deuxième aspect concerne plus particulièrement les collectivités territoriales ou l'État. C'est effectivement les populations de la région ou les populations de transit, en particulier touristique, qui sont susceptibles de pratiquer ces disciplines de façon durable ou occasionnelle, avec tout ce que cela suppose d'investissements en termes d'installations, de capacité d'accueil, d'encadrement, en particulier pour les activités saisonnières de type touristique.

Et cela veut dire quoi au bout du compte, cela veut dire qu'il faut essayer de comprendre un peu ce qu'il en est des aspirations de la population Aquitaine à travers les pratiques de sport de nature, en sortant du cliché traditionnel qui dit que l'hiver, il y a de la neige dans les Pyrénées, on fait du ski ; l'été, il fait beau sur la plage, on fait de la voile et entre les deux chacun se débrouille. Bon, c'est quand même un cliché ancien et qui est en train d'évoluer à grande vitesse.

Donc, savoir un peu ce que cette population attend et ce qu'elle souhaite, ça veut dire travailler aussi avec des institutions, Conseil régional, Conseils Généraux, Comité Régional et Comités Départementaux du Tourisme parce qu'il y a aussi des enjeux très forts à ce niveau-là, que certains exploitent depuis longtemps. Je veux dire, il y a bien des campings qui ne nous ont pas attendus pour développer des activités de pleine nature dans leur environnement, mais justement, il faut aussi voir un petit peu ce qu'il en est de ce côté-là, quels sont les enjeux. Donc c'est un vrai travail, à la fois de recensement, de reconnaissance mutuelle et puis peut-être de se définir une politique et une stratégie pour les années à venir, au moins pour l'Olympiade qui débute actuellement, Monsieur le Directeur.

Au CROS, on a mis en place une commission des sports de nature. Alors, sur le papier, elle est fléchée, mais dans la réalité c'est déjà autre chose parce qu'effectivement ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple de réunir, quand je regarde

le lexique des sports de nature qui est là, ces dizaines de pratiques. Donc, ça veut dire un ensemble à la fois disparate, hétéroclite, sympathique, chaleureux. Enfin, on peut mettre tous les adjectifs qu'on veut autour, mais pas forcément facile à fédérer.

Cette première tentative aujourd'hui m'a paru une excellente initiative. Je m'en suis réjoui et je m'en réjouis encore devant vous. J'espère que de ces travaux, vont sortir effectivement quelques lignes force pour nous aider à aller dans ce sens et à accentuer la manœuvre avec, au niveau du CROS, bien sûr, un réseau qui est le nôtre, le réseau du Mouvement Olympique et Sportif Aquitain. Le CROS avec ces 5 CDOS, ses ligues et ses comités départementaux qui sont les acteurs majeurs de la pratique de différentes disciplines sur la région. Alors, bon courage à tous pour ces travaux et merci d'être venus nombreux, d'ailleurs. Nous attendons beaucoup de vous et de ce que vous avez à nous faire parvenir comme message. Merci.

André BOUCHOULE

Merci, Monsieur le Président. Je vais passer la parole à David Rontet, qui est chargé de mission au Pôle Ressources National des Sports de Nature et qui va faire une présentation des principaux enjeux des sports de nature.

David est un habitué de ce genre de manifestations puisqu'il organise depuis plusieurs années les Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs sportifs de Nature et depuis 2011, les Rencontres européennes. Les premières Rencontres européennes ont eu lieu l'an dernier à Annecy, les prochaines auront lieu en Slovaquie, au mois d'octobre 2013.

Sport et loisirs de nature : les enjeux pour l'Aquitaine

David RONTET

Chargé de mission au Pôle Ressources National des sports de nature

Bonjour à tous. Tout d'abord, je suis très fier d'être présent ici avec vous, premièrement parce que je suis originaire d'Aquitaine et deuxièmement parce que ces Rencontres régionales des Sports de nature sont un premier pas vers une future politique publique des sports nature en Aquitaine, partagée avec l'ensemble des acteurs. Certaines régions ont déjà fait le pas. En région Picardie, le CROS, les services de l'État et les collectivités territoriales en sont déjà à leur deuxième schéma régional des sports de nature, en PACA les deuxièmes rencontres régionales des sports nature leur ont permis de lancer un travail d'écriture du schéma régional des sports nature.

On a déjà plusieurs territoires qui sont dans ce travail collaboratif de mettre en place une action publique de l'ensemble des acteurs sur le territoire, pour un développement maîtrisé des sports nature.

Mon intervention va se faire en trois temps. D'abord, il semble nécessaire de rappeler la définition officielle des sports nature ; puisque comme on l'a entendu, il y a une liste pléthorique de définitions. Nous avons la chance d'avoir un socle légal, c'est le code du sport. C'est une base solide de définition des sports de nature sur laquelle on peut construire notre schéma régional.

La deuxième partie sera sur la présentation de la politique publique du ministère chargé des Sports. Depuis maintenant une dizaine d'années, le ministère chargé des Sports a effectivement une politique publique qui se nomme le développement maîtrisé des sports nature. Le mot « développement maîtrisé » a son importance, car les sports nature sont pratiqués dans des espaces naturels.

Et je terminerai, en parlant de la politique européenne du sport, qui existe depuis maintenant 3 ans. Nous devons également, tenir compte de l'Europe. Les politiques européennes vont influencer les politiques publiques et amener des financements nouveaux.

De quoi parle-t-on ?

La promotion et le développement des sports de nature est d'intérêt général

Les sports nature sont des activités physiques et sportives. Dans l'article 1 du code du sport, le législateur a défini la promotion et le développement des activités physiques et sportives de nature d'intérêt général. Et cela est la base de notre action à tous. Il est précisé que les APS participent à plusieurs éléments importants de la vie publique, l'éducation, la culture, l'intégration, et là, c'est ce qui est cité par le législateur, mais on peut aller plus loin en introduisant la santé publique.

Le sport, un fait économique et social majeur de la croissance de l'Europe

Un petit point définition au niveau Européen, dans le Livre blanc du Sport (juillet 2007), c'est le texte cadre de la réflexion sur le sport en Europe. Dès le début, la commission européenne précise que : « *Le sport est un phénomène social et économique en pleine croissance, qui contribue considérablement à la réalisation des activités stratégiques de solidarité, de prospérité de l'Union européenne* ». Qu'est-ce qu'il faut comprendre dans cette phrase ? L'Europe reconnaît le sport comme un fait économique et social majeur de sa croissance. Cette affirmation est importante ; il faut l'intégrer dans nos réflexions dans les années à venir. On va reparler de la stratégie Europe 2020 dans laquelle le sport doit prendre une place.

Les sports de nature en quelques chiffres

Pour revenir à une définition plus précise des sports de nature. Les sports de nature, c'est en gros un tiers du fait sportif français. Au niveau européen (données Infostat de mars 2011), 48 % des Européens qui pratiquent des activités physiques et sportives le font dans la nature ou dans les parcs naturels. C'est-à-dire qu'ils pratiquent des sports de nature.

La proportion de licences féminines dans les sports de nature est plus importante que dans les autres sports. C'est intéressant de voir que dans les sports de nature on tend vers une parité.

Les sports de nature, ont permis à la France, aux derniers Jeux olympiques, comme dans toutes les compétitions internationales, d'être bien représentée au niveau des médailles.

On a de nombreux équipements qui font de la France un spot mondial de la pratique de sports de nature.

Avec près de 100 000 éducateurs déclarés (données d'octobre 2012) dans le champ des sports nature, ce secteur représente une part d'emplois potentielle importante.

Le législateur définit les sports de nature à partir des lieux de pratique

Dans le code du sport L311-1, il donne la définition suivante : « *les sports de nature s'exercent dans des espaces, sites et itinéraires (que nous appelons ESI), qui peuvent comprendre des voies, des terrains, des souterrains, dans le domaine public ou privé, des collectivités publiques, appartenant à des propriétaires privés, les cours d'eau domaniaux ou non* ».

Pour être clair sur la définition, ce n'est pas une définition sociologique, c'est une définition qui permet de mettre en place l'action publique. Peut-être le législateur a-t-il oublié quelque chose, et sur l'Aquitaine, je pense que c'est important, il a oublié tout le domaine maritime, mais il a toute sa place, on le comprend. Peut-être que la nouvelle réforme du code du sport en tiendra compte.

Les Sports de nature = 1/3 du fait sportif en France :

3 millions de licenciés

41 % des licenciés sont des féminines

26 088 clubs, soit 18 % des clubs sportifs

1 médaille sur 2 obtenue dans les compétitions internationales

56 625 équipements, espaces et sites recensés

98 486 éducateurs déclarés

74,1 % sont en activité

82 conseils généraux engagés dans une CDESI

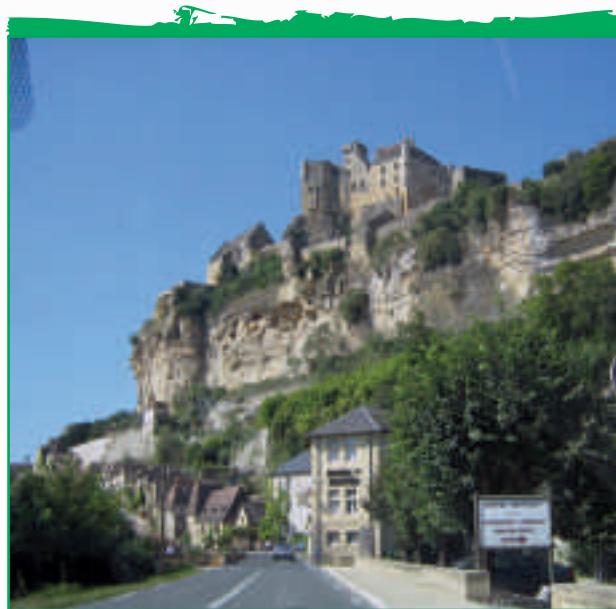
Le dernier point sur la définition, la dernière loi de décentralisation a donné aux **conseils généraux une compétence forte sur les sports de nature** avec l'obligation de mettre en place une politique avec l'ensemble de parties prenantes.

Le législateur désigne un chef de file : le département. Il favorise le développement maîtrisé des sports de nature et à cette fin, il met en place un plan départemental d'espace sites et itinéraires, le PDESI.

Pour mettre en place ce PDESI, le conseil général doit s'appuyer sur la commission départementale des espaces sites et itinéraires, la CDESI. Cette commission est composée de l'ensemble des acteurs, des parties prenantes dans le développement des sports nature, regroupés en plusieurs collèges.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on a une politique de développement des sports nature au niveau départemental, une pérennisation des lieux de pratique. Cette méthode de travail, est importante, elle est surtout stratégique parce que dans les années à venir, c'est la méthode de travail que l'Europe va mettre en place sur le développement local, qu'on va avoir dans d'autres secteurs du domaine sportif. C'est le travail avec l'ensemble des acteurs, que ce soit la santé, l'urbanisme, etc.

Les sports de nature, sur cette stratégie, ont vraiment une longueur d'avance par rapport à d'autres activités ou d'autres sports.



Le ministère chargé des sports mène une politique volontariste sur le développement maîtrisé des sports de nature en France

La politique du ministère date maintenant d'une dizaine d'années confortée par la dernière circulaire de mai 2010, qui fait suite aux décrets qui ont modifié les services déconcentrés et qui aussi ont eu un impact sur quelques missions de l'État. Et derrière ce décret, une circulaire qui a été adressée aux services du ministère, aux établissements, qui définit **quatre grandes priorités** qui peuvent être comprises comme les grands enjeux des sports nature.

Le premier, il est simple : « **garantir l'accès aux lieux de pratique** ». C'est le cœur du système. Vous avez vu la définition des sports nature par le législateur, elle est faite à partir des lieux de pratique. Si nous n'avons pas le lieu de pratique, tout le reste n'a pas lieu d'être. Parce qu'on pratique dans la nature. Donc, c'est le cœur du système.

Le deuxième, qui est aussi assez logique, c'est **promouvoir une offre sportive de qualité**, qui s'appuie sur des activités et des pratiques encadrées et organisées. C'est tout simple, si dans une pratique sportive le taux d'accidentologie est conséquent, la fidélité, la confiance des familles et la confiance des pouvoirs publics vont être moindres. On est obligé de pratiquer en sécurité, en tout cas de mettre tout en œuvre pour que la pratique soit en sécurité et de qualité.

Le suivant, c'est **l'éducation par les sports de nature**, surtout auprès des jeunes et **l'éducation à la santé**. Là, nous sommes sur un axe fort de la politique du ministère à ce jour, elle se faisait dans les territoires, mais au niveau national et au niveau de l'action du Pôle Ressources, on n'avait pas eu d'action forte dessus. Depuis 3 ans, on a concentré nos énergies sur cet axe. Je sais qu'il y a des territoires qui sont déjà investis sur ce champ-là depuis de nombreuses années, qui sont en avance.

Et le dernier axe est **favoriser un développement harmonieux des sports de nature sur les territoires**. Sur le territoire national mais aussi sur le territoire régional dans les milieux terrestres, aquatiques et aériens.

La circulaire précise, que les services de l'État doivent être acteurs de la mise en place d'un plan d'action régional. Pour cela, dans les directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, ont été désignés des coordinateurs régionaux des sports de nature, (André Bouchoule pour l'Aquitaine), qui ont pour mission de mettre en place et d'animer une équipe technique régionale. Elle doit être composée de l'ensemble des acteurs du champ des sports de nature et doit bâtir un plan d'action reposant sur six piliers : l'information des usagers sur la réglementation, l'emploi et la formation, les lieux de pratique (donc la préservation), l'accompagnement du mouvement sportif, le rôle éducatif et la promotion à la santé et le dernier, le développement local et territorial.

Les enjeux européens pour les sports de nature

Donc, au niveau de l'Europe, le dernier texte-cadre porte sur « la dimension européenne du sport ». Il est nécessaire de bien lire ce texte si vous ne les avez pas déjà lus. Pour moi, il explique bien ce qu'apporte le sport et donc les sports de nature au développement de l'Europe et des pays européens. Il identifie aussi des axes de travail qu'on peut avoir dans nos associations, dans nos comités, dans nos collectivités territoriales, etc.

Les idées clés qui ressortent de ce texte sont : la reconnaissance de la rentabilité sociale du sport, l'impact économique du sport, le rôle sociétal du sport. Il y a une reconnaissance de tous ces domaines-là.

Le secteur sport représenterait 2 % du PIB mondial. J'entendais hier à Lyon, aux Assises Sport et Territoires, qu'en France, c'était 3 %. Donc, on n'est pas sur un fait anodin, il y a une reconnaissance de l'impact économique du sport.

Ce dernier point sur l'Europe me paraît important. Nous avons une politique du sport qui est naissante au niveau européen. Cette politique du sport a deux effets.

On va avoir un **programme sport européen**, à mon avis il ne faudra pas en attendre énormément au niveau financier. L'objet de ce premier programme sera de structurer le sport au niveau européen. Ce programme ne pourra soutenir que quelques projets..

Surtout, elle a permis une **reconnaissance du sport dans les autres politiques européennes**. La plus importante, je pense, c'est la **politique de cohésion régionale** avec un effet sur les fonds structurels : le FEDER, le FSE, le FS et la politique de développement rural avec le FEADER.

Cela va probablement permettre que le sport soit officiellement éligible à ces fonds. Il y a un travail qui est en train d'être mené par le ministère des Sports, la DATAR, les députés européens, pour que le sport soit rendu éligible explicitement à ces fonds structurels.

Aujourd'hui, je suis là pour parler des enjeux. Donc je reviens sur les enjeux pour les sports de nature qui ressortent de la politique de cohésion de l'Europe. **Quels sont les enjeux de cette politique de cohésion régionale ?**

La promotion de la lutte contre le changement climatique et les préventions des risques. Le changement climatique a un impact conséquent chez nous. On ne parlera pas de l'enneigement des stations de ski, mais étant sur la frange littorale, on perçoit bien que la montée des eaux a un impact. De même le déficit saisonnier de débit des rivières pour le canoë-kayak, l'érosion des chemins de VTT (parce qu'on a moins d'herbe à cause de la sécheresse, on a une augmentation de l'érosion) ont un impact sur nos activités. Il y a tout un ensemble de causes à effets, donc on est concerné à 100 % par cet enjeu-là, et on doit être actifs et mener des projets avec nos partenaires sur cette thématique.

La protection de l'environnement et la promotion de l'utilisation durable des ressources. Clairement, notre terrain de jeu, c'est la nature. Sans la nature, on ne fait pas d'activité. Donc, on est obligé d'être un acteur incontournable de la protection de l'environnement.

La promotion de l'utilisation durable des ressources. On doit avoir un usage maîtrisé de notre ressource, la nature, pour pouvoir pratiquer aussi dans l'avenir.

La promotion du transport durable, c'est important, parce que si on a des espaces de pratique sans avoir de transports en commun ou de moyens de transport pour y aller pratiquer, ces sites sont peu accessibles. Donc, il y a un intérêt pour que les transports en commun et les transports durables se développent jusqu'à nos lieux de pratique.

La promotion de l'emploi et de l'aide à la mobilité des travailleurs. L'emploi, dans les sports nature, c'est 98 000 éducateurs. En région Rhône-Alpes, outre les éducateurs, c'est 15 000 salariés de l'industrie de l'Outdoor. En région Aquitaine, nous avons l'industrie du nautisme et de la glisse avec le cluster EUROSIMA dans le sud de l'Aquitaine et avec quelques activités dans le nord de l'Aquitaine. Je n'ai pas le chiffre du nombre de salariés, mais c'est conséquent et ce n'est pas anodin. La France fait partie des pays leaders de l'industrie de l'Outdoor. Donc, les sports nature, c'est aussi ça.



La promotion et l'inclusion sociale, le combat contre la pauvreté. L'inclusion sociale, c'est un mot un peu complexe, un peu barbare, mais ce qu'il faut entendre derrière, c'est que quand une collectivité territoriale investit sur les sports nature, elle investit sur des équipements et des emplois qui ne seront pas délocalisés. On investit sur le territoire, on n'investit pas sur une industrie qui potentiellement, si un entrepreneur, un propriétaire ou une grande multinationale le décide peut aller ailleurs. Dans les sports nature, ce n'est pas possible. On a une montagne, la montagne, on ne la bouge pas. On pratique sur un lieu. Il faut se souvenir que c'est le lieu qui fait qu'on peut pratiquer les sports nature. C'est une activité économique qui restera sur le territoire si on l'entretient. Donc tout investissement sur les sports nature est rentable pour le territoire. C'est un fait.

L'investissement dans **l'éducation, l'apprentissage et la formation tout le long de la vie**, ça, c'est un objectif.

La politique de développement rural et les sports nature. Les sports de nature se pratiquent principalement dans les territoires ruraux. Vous connaissez le FEADER ? Le FEADER est le Fonds d'Aide au Développement Rural. C'est assez intéressant pour nous parce que la nouvelle PAC, qui était très orientée vers l'aide purement agricole, est en train d'évoluer vers une diversification de l'activité économique dans le milieu rural. Et là, c'est très important pour **les sports de nature qui sont un des vecteurs de diversification économique du milieu rural**.

La commission européenne va poursuivre le projet préparatoire URBAN qui travaille sur le lien entre urbain et le rural et l'équilibre des zones rurales. Dans cette thématique, les sports nature sont un vecteur de lien entre le territoire rural et la population urbaine. 70 % des pratiquants de sports nature sont des urbains. Et ces 70 %, pour la plupart, pratiquent dans les zones rurales. On a là, un outil de cohésion entre l'urbain et le rural, des outils comme ça, la société actuelle en a très peu. C'est un argument que vous pouvez utiliser.

Pour finir mon intervention, je vous signale les prochaines Nature & Sports Euro'Meet 2013 qui se dérouleront en Slovaquie du 2 au 5 octobre 2013.

Les quatre thématiques sont :

- Parcours 1 - "Sports de nature dans les espaces naturels protégés",
- Parcours 2 - "Éducation et Enseignement des sports de nature",
- Parcours 3 - "Bien être et santé par les sports de nature",
- Parcours 4 - "Développement durable des territoires par les sports de nature"



André BOUCHOULE

Merci David. La parole est à Marie Duval, qui est chargée de mission pour le recensement des équipements sportifs et qui est également Présidente du Comité régional de Canoë-kayak d'Aquitaine. Elle va nous donner quelques informations sur la réalité des sports de nature en Aquitaine.

Quelques données en Aquitaine

Marie DUVAL

Présidente du Comité régional de canoë-kayak Aquitaine

Bonjour. Toute rencontre ne peut se passer de quelques chiffres et après que David nous ait brossé un aperçu sur la France, je vais me recentrer sur l'Aquitaine que vous connaissez tous.

La nature d'Aquitaine est un vaste espace de jeu où tous les sports de nature sont praticables.

l'Aquitaine a une superficie de 41 308 kilomètres carrés, des vastes espaces naturels qui sont reconnus puisque de nombreux touristes y viennent durant l'été. C'est aussi de 250 kilomètres de côte, nous retrouvons l'aspect maritime qui est peu évoqué dans la réglementation et dans le Code du Sport. N'oublions pas les nombreux lacs qui permettent une activité relativement protégée et bien sûr la montagne.



Cette traduction en chiffres, et c'est un choix que nous avons fait avec André, sera déclinée par département et ou par milieu de pratique (terre, air et eau). Les sources de ces données sont celles du ministère au 1er novembre 2012.

La référence des sports de nature sera celle des fédérations uni sports délégataires. Ce classement nous semble à ce jour le plus lisible par tous :

- ainsi pour le milieu aérien c'est l'aéromodélisme, l'aérostation, le parachutisme, l'ULM, le vol à moteur, le vol à voile et le vol libre.
- pour le milieu nautique, bien sûr je vous parlerai du canoë-kayak, mais aussi de l'aviron, de la voile, du surf, des sports sous-marins, de la pêche en mer, de la pêche au coup, de la pêche à la mouche, du sauvetage et secourisme et du ski nautique.
- et pour le milieu terrestre, c'est du char à voile, la course d'orientation ou le cyclotourisme, le cyclisme, le tir à l'arc, le triathlon l'équitation, montagne et escalade, le motocyclisme, la randonnée pédestre, le ski, sports traîneaux et ski pulka.

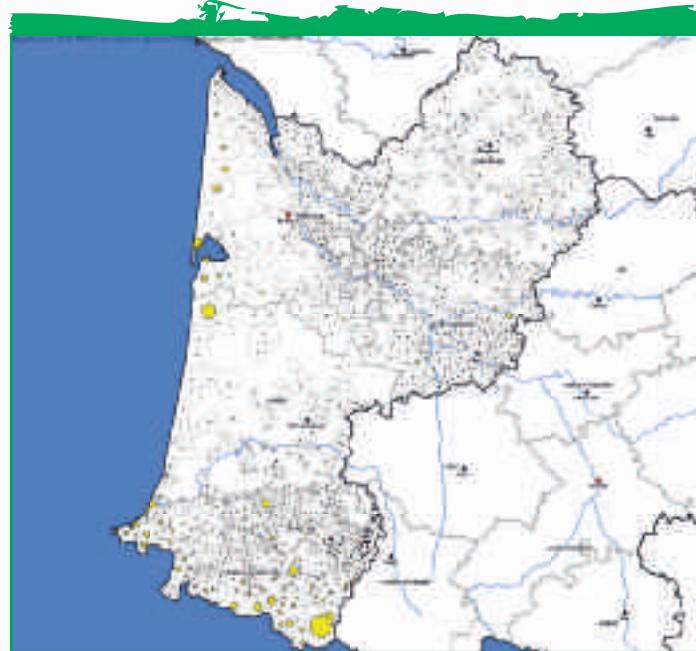
Lieux de pratique, équipements « sports de nature » en Aquitaine

Le Recensement des Equipements Sportifs Espaces et sites de pratique : RES

Tous ces lieux de pratique identifiés sur la carte (les petits points jaunes), sont toutes les communes possédant au moins un équipement sportif à ce jour recensé. En France au 1er janvier, 320 000 équipements, espaces ou sites sont recensés dont 4 001 en Aquitaine.

La répartition par milieu :

72 % sont des équipements terrestres,
26 % pour l'eau
et 2 % pour l'air



Ces chiffres, vous pouvez vous-mêmes les retrouver sur le site du RES (<http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/>), qui est accessible au grand public. Je préciserai aussi que vous ne pourrez pas avoir accès à tous les sites, ceux pour lesquels il n'y a pas d'accessibilité juridique

Il me semble important de préciser ce que c'est que le RES (le recensement des équipements sportifs). Mis en place en 2005 par le ministère des sports il a pour objectif :

- d'avoir une connaissance précise, actualisée et standardisée du parc d'équipements sportifs
- de mieux percevoir les inégalités territoriales dans la répartition des équipements sportifs.
- le recensement porte sur les équipements sportifs publics ou privés actuellement en service ouverts au public à titre gratuit ou onéreux en vue d'une pratique sportive
- les équipements et sites de sports de nature sont aussi recensés (falaises d'escalade, sites d'activités aériennes, boucles de randonnées, sites d'activités aquatiques et nautiques...)

Mis en ligne en 2006 il, fournit des éléments d'informations sur :

- le nombre d'équipements par type et les activités pratiquées et praticables (90 activités physiques et sportives en précisant le niveau de pratique du loisir à la compétition internationale)
- la localisation des équipements (coordonnées GPS) et leur description au moyen de 50 variables (superficie, nature de la surface, accessibilité handicapé, propriétaire, gestionnaire, présence ou non de vestiaires et sanitaires,...)

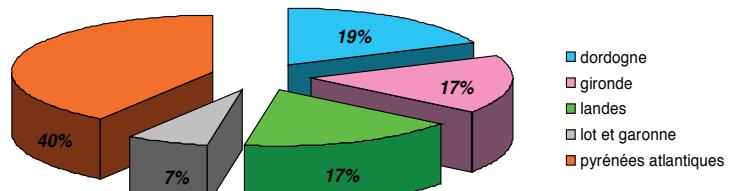
Afin de rester pertinent le RES fait l'objet d'une mise à jour quadriennale. En 2012 nous arrivons au terme de la 1ere mise à jour. Le recensement « des équipements sports de nature » reste délicat car les sites peuvent être naturels (une boucle locale de randonnée), sites naturels aménagés (un espace sport orientation) ou sites artificiels (stade d'eau-vive). Il convient de préciser que l'itinérance n'est pas à ce jour prise en compte (chemin de grande randonnée, itinéraires équestres ou cyclotouristes)

Les établissements activités physiques et sportive de sports de nature

L'enjeu économique des sports de nature existe en Aquitaine. Un établissement qui veut vendre du sport de nature, louer du matériel, vendre des prestations, encadrer des touristes et clients a l'obligation de se déclarer auprès de la DDCS ou DDCSPP de son département et ce quel que soit le statut juridique de l'établissement, qu'ils soient à vocation marchande, à vocation associative ou entrepreneurs privés.

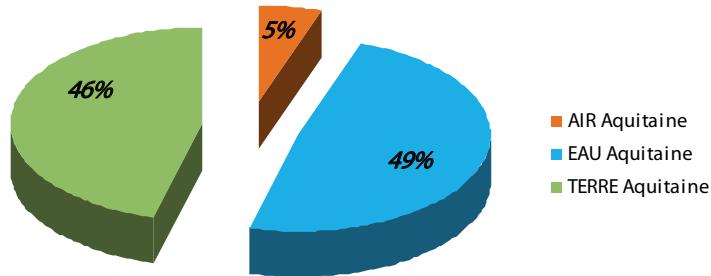
Au 1^{er} novembre 2012, 1 199 établissements se sont déclarés en Aquitaine, avec une répartition forte sur les Pyrénées-Atlantiques, mais il faut cependant relativiser ces chiffres car tous ne font peut-être pas cette déclaration obligatoire.

Répartition EAPS par département aquitain



Et nous avons classé les établissements d'APS aquitains déclarés par statut juridique. Il est à noter que les sociétés, c'est-à-dire le secteur marchand, représentent plus de 50 %. Les associations 33 %, mais on peut peut-être penser qu'un certain nombre d'associations sportives ne se sont peut-être pas encore déclarées comme établissements d'APS parce qu'elles n'ont qu'« une » activité associative, même si elle contribue au développement de la pratique.

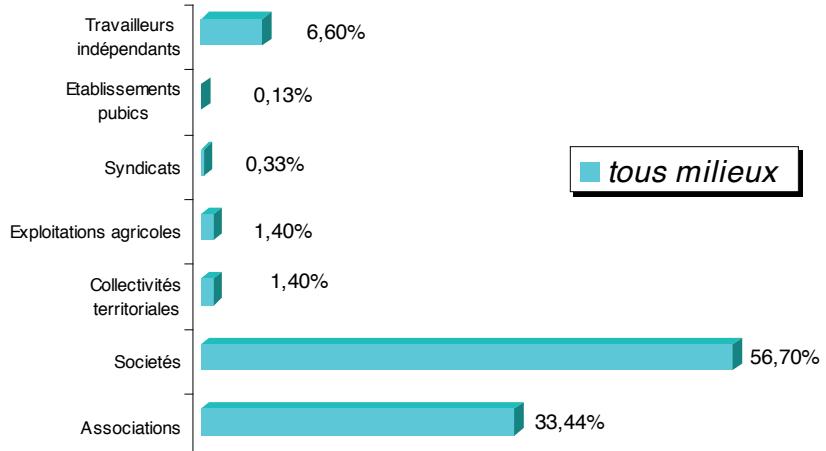
Répartition EAPS par milieu de pratique



Avec, la répartition par milieux de pratique, en Aquitaine, nous notons une particularité, l'importance des activités liées à l'eau. Avec la côte et les grands lacs, les établissements de surf, de canoë, de voile, de sauvetage ou d'aviron, sont autant d'établissements à fort potentiel économique et touristique.
L'aérien, est un peu plus spécifique, un peu plus confidentiel.

Les travailleurs indépendants représentent 6 %. Ils peuvent être des moniteurs de ski, voile ou de canoë-kayak, qui vont travailler dans différents établissements d'APS.

Répartition des EAPS aquitains par statut juridique en pourcentage

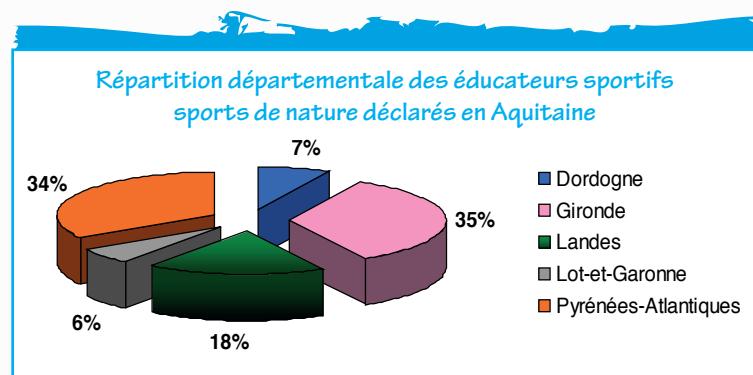


L'emploi dans les sports de nature

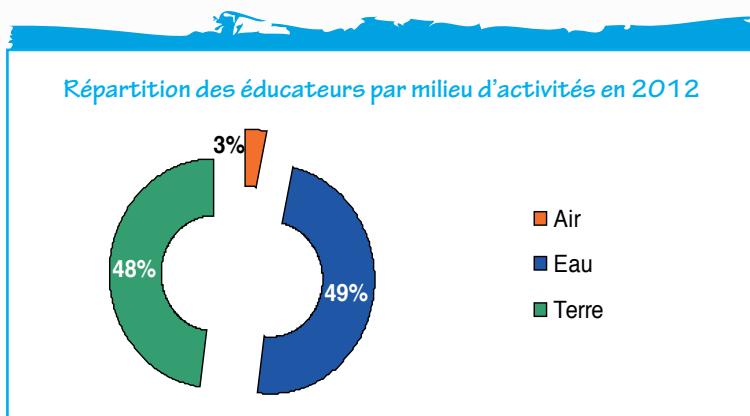
La professionnalisation dans le secteur des sports de nature est une réalité. Les différentes études menées par le pôle ressource national montrent que le paysage de l'emploi « sports de nature » évolue.

Il existe 220 diplômes « d'éducateurs sportifs », qui permettent d'encadrer les activités de nature. Et dans ces diplômes, on peut faire deux catégories, la première qui regroupe les diplômes spécifiques, le BEES Surf, le BEES Aviron ou le BPJEPS ou puis, des diplômes plus généralistes tels que le brevet professionnel « activités physique pour tous », les licences STAPS et d'autres, qui permettent d'encadrer au niveau de la découverte, mais qui ne permettent pas d'entraîner.

NB : Cette répartition départementale doit être modulée parce que les éducateurs se déclarent sur leur lieu d'activité principale. Les activités de pleine nature sont des activités malgré tout un peu itinérantes. Les départements des Pyrénées Atlantiques avec 34 % des éducateurs aquitains déclarés et la Gironde et ses 35 % concentrent une majorité des déclarations. Cela ne signifie nullement que l'activité « sport nature » se déroule principalement dans ces 2 départements d'origine. C'est le lieu de déclaration de l'activité et ce n'est pas forcément le département exclusif d'exercice.



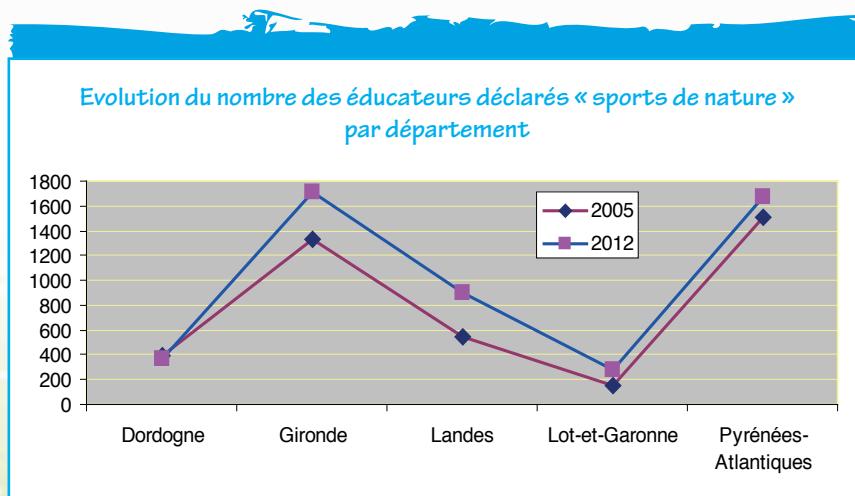
La répartition des éducateurs sportifs par milieu d'activité



Nous constatons qu'un même éducateur « sports de nature » peut posséder plusieurs compétences d'encadrement sportif. Par exemple un moniteur de ski est aussi accompagnateur de moyenne montagne ou BEES canoë-kayak ou voile.

Un même éducateur peut être compté plusieurs fois parce que titulaire de plusieurs qualifications dans les sports de nature.

Le nombre d'éducateurs sportifs déclarés a augmenté entre 2005 et 2012. C'est un constat que l'on peut faire. On le retrouve au niveau des entreprises.

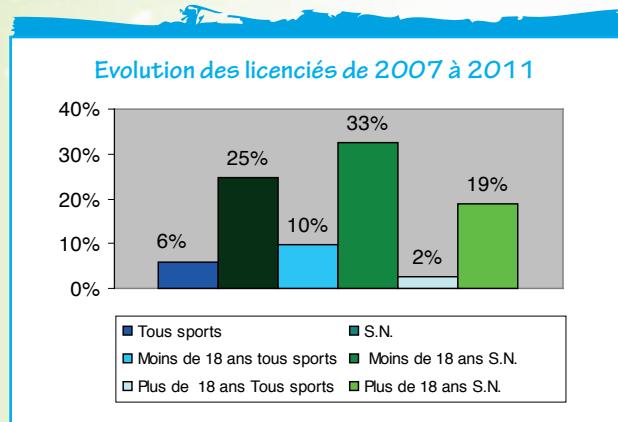


L'emploi sportif « nature », et son poids économique, sont fortement liés à la saisonnalité des pratiques de sports de nature. Il ne faut cependant pas oublier la pratique fédérale avec l'encadrement des licenciés des clubs aussi génératrice de richesse.

Les pratiquants des sports de nature

André BOUCHOULE

Cette étude s'appuie sur les adhérents du Mouvement sportif. Sur une période de 5 ans, on remarque une évolution des licences de +25 % dans les sports de nature alors qu'elle n'est que de +6 % tous sports confondus. Pour les moins de 18 ans, elle est +33 % dans les sports de nature, +10 % dans les autres sports. Pour les plus de 18 ans, +19 % dans les sports de nature et +2 % dans les autres disciplines.



La progression des licenciés de sports de nature entre 2007 et 2011 est de 25 % (+ 30 236) tandis que celle de l'ensemble des licenciés est de seulement 6 % (+ 44 395 licenciés dont 30 236 pour les sports de nature).

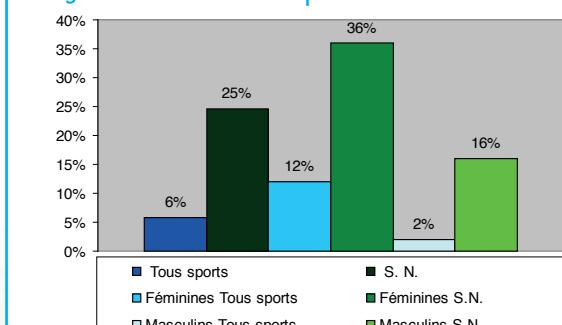
La progression des moins de 18 ans est importante. C'est un bon signe pour le sport fédéral, parce que, effectivement, c'est une population qui est censé pratiquer plus longtemps.

Si on fait la comparaison par sexe, la progression des féminines dans les sports de nature est de 36 % alors que dans la globalité de tous les sports, elle n'est que de 12 %.

Chez les masculins, la progression est de 16 % dans les sports de nature et de 2 % tous sports confondus. Ces chiffres montrent que les sports de nature sont accessibles et attractifs pour les féminines. L'écart entre les pratiquants masculins et féminins est en train de se réduire.

Les jeunes et les féminines sont attirés par les sports de nature :
33 % de moins de 18 ans contre + 19 % pour les + de 18 ans.
36 % de féminines contre + 16 % de masculins

Progression des licenciés par sexe de 2007 à 2011



En Aquitaine, les sports de nature représentent 19 % (ce chiffre est à peu près dans la moyenne nationale) des licenciés soit 153 000 sur les 803 000 licenciés. La progression des licenciés en sports de nature est plus rapide que dans les autres sports. Ce phénomène est constaté partout en France.

Les sports de nature génèrent une pratique indépendante importante. Ainsi pour un licencié en sports de nature, il y a entre 5 et 10 pratiquants de la discipline. Par exemple, dans des disciplines comme la marche ou le VTT pour un licencié, il y aurait au moins 10 pratiquants réguliers. Les fédérations sportives ont donc une grande marge de progression.

Les chiffres présentés sont très significatifs du développement des sports nature en Aquitaine. C'est à prendre en compte quand on parle des équipements, des moyens mis à disposition, des contraintes environnementales, de la sécurité, etc.

Maintenant, je vais passer la parole à Christophe GUIBERT, qui est Maître de conférences en sociologie à l'Université d'Angers. Il va nous parler de l'emploi et de la saisonnalité dans les sports de nature.

L'emploi et la saisonnalité dans les sports de nature

Christophe GUIBERT

Maître de conférences en sociologie à l'Université d'Angers

Merci. Bonjour à tous. Je ne suis pas aquitain, mais pour autant, je travaille depuis une dizaine d'années sur des terrains aquitains, dans le cadre de travaux universitaires. Donc je voudrais remercier à la fois le CROS et la Direction Régionale Jeunesse et Sports pour cette sollicitation aujourd'hui dans le cadre de ces rencontres « Les sports de nature, un véritable enjeu pour le territoire ».

Je vais vous présenter quelques thématiques générales, concernant les emplois sportifs, que j'ai intitulées **spécificités et contraintes en Aquitaine**. Donc quelques thématiques générales qui sont présentées ici et des résultats d'enquêtes issues de mon travail de thèse de sociologie à Nantes. Une enquête menée pour le compte de la Fédération Française de Voile en 2007 et des enquêtes menées en Aquitaine plus spécifiquement, dans le cadre d'un travail avec la Direction Régionale sur les emplois dans le milieu du surf en 2008 et plus globalement les sports nautiques dans le département des Landes en 2009 et 2010.

Donc voilà les 4 thématiques que je vais essayer d'aborder assez rapidement malgré tout, les propriétés générales relatives à **l'emploi dans le secteur des sports, les emplois dans les associations de sports de nature** – étant sociologue effectivement, je mets « sports de nature » parce que je n'ai pas de définition précise des sports de nature. Sociologiquement, ça ne tient pas vraiment – **les spécificités en Aquitaine, le cas des activités nautiques** – je vous parlerai uniquement de celles-ci – et **les contraintes et les régulations** que j'ai pu observer au regard des différentes enquêtes que je viens de citer.

Je voudrais commencer par ce tableau qui date un petit peu, 2006, réalisé par un laboratoire parisien, un laboratoire de recherche du CNRS à La Sorbonne, où apparaît, au regard de différents secteurs dans le domaine associatif, une distinction entre les associations sans salarié et les associations dites employeuses. En gras et en italique, le sport en bas ici, où il apparaît finalement que les associations sans salarié ont un budget élevé, principalement dans le domaine du sport. Et si on s'attarde à identifier les associations employeuses, le secteur des associations sportives est celui qui est le plus dépourvu concernant le budget. Donc ça, c'est simplement un constat qui mériterait d'être affiné, notamment territorialement au regard de l'Aquitaine, mais qui permet de donner un ordre de grandeur entre les associations sans salarié – où on voit que la buvette dans les clubs de foot ou de rugby renforce le budget quand il n'y a pas de salarié. Je schématise à peine, notamment dans le nord-ouest de la France, où la buvette des clubs de foot est

fondamentale – et les associations employeuses où finalement, la problématique de la pérennisation des emplois est réelle dans le domaine du sport.

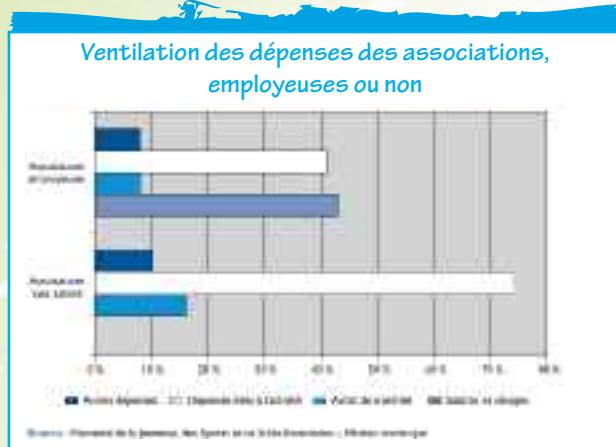
Un budget donc associatif, pour parler uniquement des associations pour l'instant, qui est corrélé à l'emploi sportif. Une enquête du Ministère des Sports en 2008 indiquait que le budget moyen des associations à faible budget, qui sont non employeuses, s'élevait à 14 000 euros par an, ce qui constitue un ensemble qui est composé d'associations n'ayant aucun salarié, où le fonctionnement repose principalement sur l'activité bénévole. Et la structure ou la ventilation

Associations sportives et professionnalisation : des conditions économiques délicates

Le budget moyen (en € par an) par association selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié en 2006 « CNRS Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations en 2005/2006 »

| | Associations sans salarié | Associations employeuses | Ensemble |
|----------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Action humanitaire | 15 936 € | 388 517 € | 65 259 € |
| Action sociale/Santé | 14 055 € | 567 633 € | 173 868 € |
| Culture | 9 601 € | 123 475 € | 27 064 € |
| Défense des droits et des causes | 4 871 € | 256 522 € | 15 290 € |
| Économie, développement local | 11 553 € | 315 821 € | 94 210 € |
| Éducation Formation Insertion | 10 693 € | 553 895 € | 198 310 € |
| Loisirs et vie sociale | 11 648 € | 195 862 € | 26 844 € |
| <i>Sport</i> | 17 124 € | 104 608 € | 33 169 € |
| Autres | 12 376 € | 130 607 € | 22 713 € ³ |

des dépenses est donc fortement reliée au type d'association, qu'elle soit employeuse ou non – on vient de le voir sur le tableau précédent – et les charges salariales représentent le premier poste de dépenses des associations employeuses, grossso modo un peu plus de 40 % concernant les associations à l'échelle de la France.



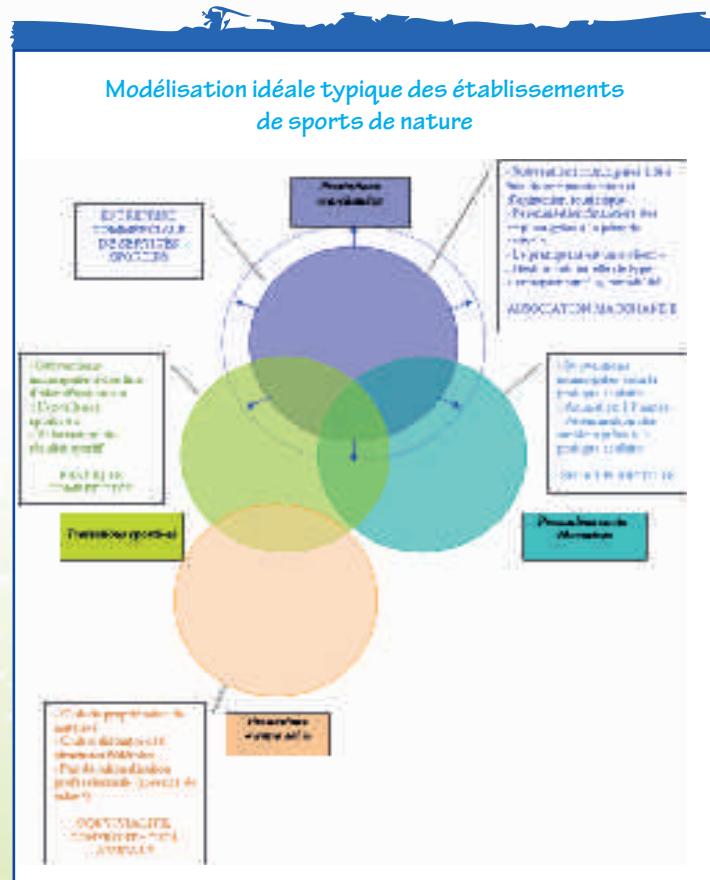
Les associations non-employeuses quant à elles ont des dépenses qui sont principalement liées à l'activité à hauteur de trois quarts du budget. Donc j'ai mobilisé un tableau issu de Stat Info, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de 2008, concernant la ventilation des dépenses des associations employeuses ou non. Donc première trame, les associations employées en haut et les associations sans salarié en bas. Donc vous avez en bleu foncé les autres dépenses, les dépenses liées à l'activité en blanc, l'achat de matériel en bleu turquoise et en bleu gris, les salaires et charges. Donc les salaires et charges sont bien évidemment uniquement réservés aux associations employées. Mais on voit bien que les dépenses liées à l'activité occupent une grande part du budget des associations sans salarié.

Je poursuis à travers une modélisation. Je m'excuse, ce n'est peut-être pas très visible, c'est écrit un peu petit. Une modélisation intitulée « Modélisation idéalytypique des établissements de sports de nature ». Il s'agit en fait d'une modélisation théorique, c'est-à-dire l'espace des possibles, l'existant des **modalités d'organisation des associations en France**, avec **4 types principaux**, ici en bleu **les associations avec des prestations marchandes** – donc typiquement, c'est le Club de Surf qu'on retrouve l'été, qui a une majorité de son budget qui est perçu lors de la période estivale – ici les subventions municipales à des fins de communications et d'animations touristiques sont présentes, une pérennisation financière des emplois grâce à la période estivale. Le pratiquant est plus perçu comme un client que comme un usager ou un sportif. Et il y a une gestion rationnelle de type entrepreneurial avec une perspective de rentabilité.

Les prestations socioéducatives, avec les subventions municipales ici pour la pratique scolaire principalement, une animation à l'année du club et une pérennisation des emplois grâce au financement public et à la pratique scolaire. En vert, **les prestations sportives**. On a ici des clubs qui sont principalement orientés vers une pratique compétitive, une valorisation de l'excellence sportive.

Et enfin, une dernière possibilité d'organisation, **les prestations dites entre soi**, où on a finalement ici des clubs de propriétaires de matériel. Typiquement, ce sont les clubs de voile où on a affaire à des propriétaires de bateaux habitables, qui se retrouvent entre eux, valorisent la convivialité, pas du tout la performance et une distance à la fois symbolique et pratique à l'égard du système fédéral.

Alors, bien évidemment, ces 4 modalités sont distinctes. On retrouve ici les entreprises également de commerce de services sportifs. Pour autant, il est tout à fait possible – et c'est régulièrement le cas – que les associations se positionnent sur plusieurs typologies ici. Donc on va être à la fois dans des prestations marchandes l'été, un club de surf, mais qui aussi donnent des cours à l'égard des scolaires toute l'année, avec une perspective de compétition pour les meilleurs sportifs du club. Donc on peut avoir des clubs qui se positionnent à cheval sur les différentes modalités.



Je poursuis. En France, l'emploi sportif dans les associations est lié à des contraintes. Elles sont à la fois culturelles où le sport, historiquement... C'est l'histoire sociale du sport en France, l'histoire culturelle des sports avec les implications politiques que l'on connaît. Le sport est une activité sociale où la gratuité est institutionnalisée. C'est-à-dire qu'il apparaît tout à fait logique que quand on va jouer au foot, quand on s'inscrit dans un club de foot, quand on va faire de la gymnastique dans un gymnase, c'est normal que l'on paie uniquement une licence à l'année de quelques centaines d'euros, voire parfois un peu moins. Et ça ne me viendrait pas du tout à l'idée de payer 30 euros de l'heure un cours de gym ou un cours de foot, pour parler des sports dits « traditionnels ».

Des contraintes économiques avec une budgétisation d'un ou de plusieurs emplois, qui impliquent des rationalisations économiques. On le verra un peu plus tard. Des contraintes administratives, avec des dirigeants bénévoles qui sont élus et qui ne sont pas toujours bien armés pour embaucher des éducateurs sportifs ou des administratifs. Les compétences sont différentes entre des présidents de club et on peut supposer qu'il y ait parfois – je pense que vous en avez sans doute déjà identifiés – des conflits qui sont sous-jacents ou potentiels, des attentes et des intérêts différents entre des professionnels, des moniteurs sportifs, des techniciens, des administratifs et des dirigeants élus.

Également, **les activités sportives les plus pourvoyeuses d'emploi** – donc j'ai listé ici les différents types de diplômes – ne sont pas globalement celles dont les fédérations sont plus dotées en effectifs licenciés. **L'exemple, c'est le surf en Aquitaine.** Ça vient d'être évoqué tout à l'heure.



Le poids du tourisme sportif dans l'emploi, à l'aune d'une vision principalement marchande de la découverte et de l'apprentissage des activités. Il ne faut pas se leurrer. Un BPJEPS Surf l'été fait principalement de la découverte, de l'initiation à des débutants à l'égard de touristes. C'est très présent et tout ça se développe souvent aux dépens des valeurs fédérales de licenciation, d'inscription durable dans un club, etc. Et finalement, ça aboutit ou il en résulte des écarts de représentation importants entre dirigeants d'associations de sports collectifs traditionnels par exemple et de dirigeants d'associations de sports à vocation touristique tels que les sports nautiques que je vais évoquer tout à l'heure.

Aussi, si l'on parle d'emploi, il y a des paramètres à prendre en compte et notamment dans une perspective de pérennisation des emplois, on fait de plus en plus face à une exigence pour les clubs et pour les associations **d'augmenter leurs ressources économiques afin de pérenniser les postes**. Et finalement, les encadrants techniques salariés complètent de plus en plus leur temps de travail en effectuant des missions d'agents de développement de leur sport.

En plus de l'obligation de résultat sportif, existe ou subsiste une **obligation de performance économique pour pérenniser leur propre poste**. On observe une **diversification des actions et interventions** au-delà de l'aspect purement technique et sportif. Alors, j'ai listé ici quelques missions finalement, qui s'ajoutent régulièrement aux moniteurs sportifs, en plus des attendus classiques eu égard à leur formation puisqu'ils contribuent à **moderniser les équipements sportifs, développer les équipements sportifs**. Et puis, ils doivent également **développer le nombre de licenciés, réactiver les liens avec le monde scolaire, inscrire le projet de l'association dans une perspective de développement durable, communiquer, valoriser une image de territoire**, etc. On a ainsi affaire davantage à un **entrepreneur de services sportifs**, qu'on pourrait assimiler à un niveau-cadre dans une entreprise, davantage qu'à un « exécutant entraîneur ». La **multiplication des tâches techniques et administratives** se rencontre essentiellement dans les associations de petite taille, donc un ou deux salariés, qui sont en l'occurrence de loin les plus nombreuses.

Ainsi, plus spécifiquement aux sports nautiques et à l'appui d'enquêtes menées ces dernières années, quels sont les usages sociaux, les modalités de pratiques, les sens que l'on peut observer au travers de différentes activités nautiques sur l'Aquitaine ?

Premièrement, l'aviron et le char à voile. Donc ça, c'est une enquête commanditée par la DDSCPP des Landes menée en collaboration avec Monsieur Bourandy. Donc l'aviron et le char à voile sont très peu portés vers la vente de prestations à l'égard d'une clientèle touristique. Il y a peu de maillages et peu de dynamisme associatif. Alors là, c'était spécifiquement au département des Landes. Mais je pense que l'extrapolation à



une activité associative qui est tout à fait réduite. La saisonnalité ici est très forte sur les emplois.

Et enfin, le **coeur de l'économie marchande associative** dans les Landes, mais aussi en Aquitaine concernant les **activités nautiques, la voile, le canoë-kayak et surtout le surf**, qui constituent les activités les plus structurantes de l'offre de tourisme sportif. Même si cette association peut être soumise à discussion, il y a un **nombre important d'emplois** et les postes sont **fortement dépendants de la saisonnalité estivale**, qui elle-même est calquée sur la période touristique des territoires.

Ce qu'on avait pu élaborer à l'issue de l'enquête dans le département des Landes, **c'était trois pôles principaux distinctifs**. C'est un petit peu dense, je m'en excuse. **Un premier pôle commercial** marchand en haut à droite, enfin sur le haut du tableau, les cases qui sont en noir, où les questions de saisonnalité, d'emplois, de prestations commerciales, d'impacts touristiques, etc. sont plutôt positionnées vers les activités à droite, là où il y a les deux plus. Donc la voile, le canoë-kayak, le surf, sont les activités les plus représentatives de ce pôle commercial et marchand.

Le second, au milieu, **correspond aux prestations socioéducatives et d'identification politique**. Ici, c'est un petit peu plus mélangé dans les différentes activités. Il faut analyser plus spécifiquement au sein de chaque territoire, pour identifier les variations.

Et enfin, **un pôle plus sportif, donc plus compétitif**, où on retrouve encore une fois les activités évoquées dans la première catégorie, avec la voile, le canoë, le surf et également la pêche.

En Aquitaine, ce qu'on peut observer assez classiquement, c'est qu'il y a des effets de territoires.

Le cas typique, c'est le département des Landes, avec l'activité surf qui est liée également à l'histoire sociale de l'activité et à la qualité des sites de pratique, qui sont connus à travers le monde soi-disant. Un investissement politique des collectivités locales, que ce soit des communes, le département, mais aussi la région qui a été assez présente dans les années 90 et des compétitions professionnelles qui contribuent à marquer les territoires.

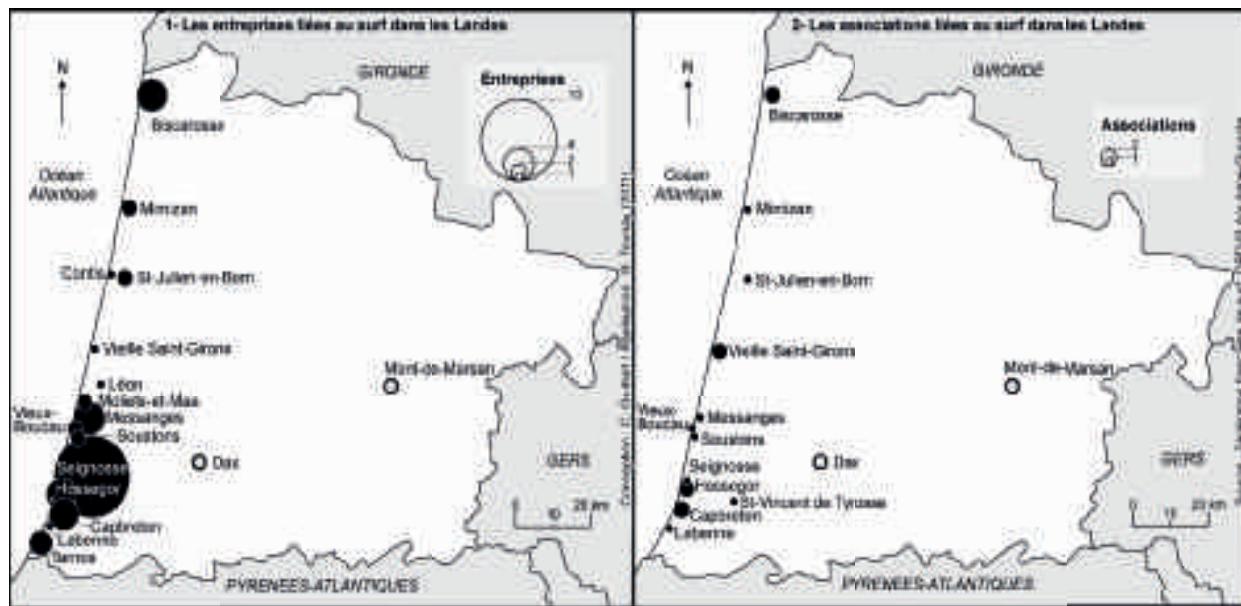
l'échelle de l'Aquitaine est tout à fait pertinente et légitime. Le sauvetage sportif et le kite surf sont en plein essor au regard de la demande, mais non au regard des effectifs licenciés. Et les perspectives d'emploi sont réelles à court terme.

Les différentes pêches en mer et rivière constituent un ensemble un peu à part dans le sens où on a affaire plutôt à un loisir qui est prédominant et où les effectifs sont paradoxalement très nombreux. Donc il n'y a pas vraiment de logique compétitive dans ce type d'activité.

Le jet ski et le ski nautique sont principalement orientés vers des prestations commerciales, avec

| Trois principaux pôles distinctifs | | | | | | | | | |
|---|-------|---------------|-------------------------|--------------------|-------|------------------------------|-------|-------------------------|----|
| | Alpin | Clair à voile | Sauvetage et secourisme | Vélo VTT BMX | Pêche | Surf Voile Canoë-Kayak | Voile | Canoë- kayak Surf | |
| 1 Saisonnalité professionnelle | ++ | ++ | -- | ++ | + | ++ | ++ | ++ | ++ |
| 2 Englos | -- | -- | -- | - | + | + | + | ++ | ++ |
| 3 Pratiques éducatives | -- | -- | -- | + | * | ++ | ++ | + | ++ |
| 4 Touler-volter à la honte de l'ami | -- | -- | -- | + | - | - | - | ++ | ++ |
| 5 Rapport territoires | -- | -- | -- | + | + | + | + | ++ | ++ |
| 6 Bénévolat associatif | - | - | - | - | + | ++ | + | + | ++ |
| 7 Transmission des connaissances locales (bénévolat associatif, volontariat, transmission culturelle, tourisme, etc.) | - | - | ++ | + | + | ++ | ++ | + | ++ |
| 8 Educatif, loisirs, Maliboo associatif, culture | - | - | + | -- | + | ++ | ++ | + | ++ |
| 9 Compétition sportive | ++ | + | ++ | + | + | + | + | + | ++ |

Le surf dans le département des Landes : une cristallisation territoriale structurante



Donc ici, à gauche, les entreprises liées au surf dans les Landes. Donc on voit bien que le sud du département, le sud du littoral landais prédomine et le maillage ou la distribution territoriale est un peu plus homogène concernant les associations, le tableau qui est à droite, donc avec les trous territoriaux, les vides qui sont liés à des terrains militaires par exemple autour de Mimizan, etc., la forêt qui est très présente.

Les sports nautiques finalement sont territorialisés et les emplois le sont également. Les emplois se situent principalement sur le littoral. Enfin, ça dépend explicitement des lieux de pratique et également de la fréquentation touristique. Alors ici, Seignosse, Vieux-Boucau, Mimizan, Messanges, Soorts-Hossegor, Biscarrosse et Capbreton sont les communes où on retrouve le plus d'emplois concernant les activités nautiques.

Je suis désolé, j'avance assez vite. Ainsi, les activités nautiques constituent une offre de pratiques sportives importante au sein du littoral aquitain en période estivale. L'attractivité est temporellement marquée et l'essor continu ces dernières années, de l'enseignement des activités nautiques à vocation touristique, implique des effets sur les professions.

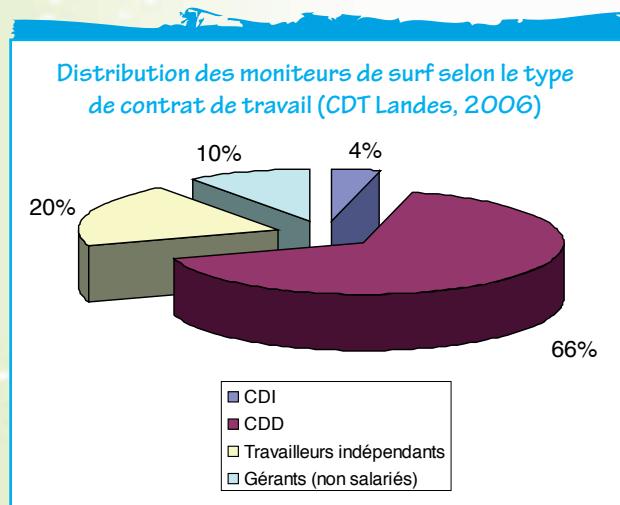
On observe une forte saisonnalité qui se restreint à deux mois, trois mois selon les territoires, une forte saisonnalité de la fréquentation touristique, ce qui implique un secteur professionnel des moniteurs diplômés d'État ou la spécialité de faire découvrir et d'initier des activités nautiques à une clientèle novice, très majoritairement estivale. Et l'effet finalement, c'est que les moniteurs de surf auprès de touristes l'été n'ont pas véritablement la même profession que des moniteurs qui s'engageraient dans des clubs à l'année. Les exigences sont différentes, les métiers sont différents.

Les principales caractéristiques des statuts contractuels de moniteurs de surf, pour parler de cette activité précisément. Je dissocie rapidement ici les permanents dans une association, les CDD dans une association, les gérants d'une école de surf, gérants d'une entreprise, indépendants et CDD dans une entreprise. C'étaient des constats menés à partir d'un échantillon de moniteurs de surf. On voit que les rémunérations sont très variables et que les effets de la saisonnalité touristique sont très variables également sur les professions. Exemple, un permanent dans une association de surf, donc dans un club de surf, gagne en moyenne – c'est la convention collective – 1 500 à 1 600 euros par mois. La saisonnalité est minime. Généralement, les clubs de surf ferment au mois de janvier, février.

Pour les CDD dans une association, la saisonnalité est moyenne à forte et dépend des contraintes territoriales et de la saisonnalité touristique. Les rémunérations sont plus élevées, ce qui implique une problématique assez singulière dans le sens où le responsable associatif, celui qui dirige, enfin qui développe le projet associatif en plus des élus, qui est donc le permanent dans l'association, est moins bien payé que le moniteur de surf en CDD qui, lui, fait simplement des tâches répétitives de découverte de l'activité aux touristes en période estivale.

Les gérants, eux, ont beaucoup de difficultés à exposer leur niveau de rémunération. À mon avis, c'est très variable. Ça pourrait en faire pâlir plus d'un à mon sens, selon certains. Les indépendants qui sont payés généralement à l'heure et enfin, les CDD dans une entreprise, qui ont un niveau de rémunération plutôt élevé également, mais avec, en contrepartie, une saisonnalité qui est tout à fait forte. Le résultat, c'est que les durées de carrière des moniteurs, en l'occurrence ici le surf, sont plutôt courtes, a fortiori si le salarié est en situation de CDD. Alors, plutôt courtes, c'est généralement 5 ans.

La distribution des **moniteurs de surf selon le type de contrat de travail**, donc ça, c'est une enquête de 2006 auprès de 200 ou 300 moniteurs de surf, menée par le CDT des Landes, où il apparaît que **les CDI ne représentent que 4 %** de l'échantillon. Il n'y aurait que 4 % de moniteurs de surf dans le département des Landes qui occuperaient un poste en contrat à durée indéterminée. **66 % en CDD, 20 % en travailleurs indépendants et simplement 10 % gérants**. On voit bien que les modalités de structuration de l'emploi, les effets de saisonnalité sont très structurants.



Principales caractéristiques des statuts contractuels de moniteurs de surf

| Function | Niveau moyen de rémunération heure | Saisonnalité |
|--|---|-----------------|
| Permanents dans une association | 1 500 € à 1 600 € par mois | Aucune |
| CDD dans une association | Majoritairement 1 600 € par mois, un cas où les CDD d'un club sont à 2 500 € | Moyenne à forte |
| Gérant d'une école de surf commerciale | Nombreuses (en fonction des bénéfices de l'entreprise) | Moyenne à forte |
| Indépendant | De 22 € à plus de 45 € de l'heure En majorité environ 30 € à 35 € de l'heure | Moyenne à forte |
| CDD dans une entreprise | 2 300 € par mois | Forte |

Sources : GUILBERT C., 2008.

La saisonnalité est littorale. Mais finalement, quand on se promène l'hiver sur le littoral aquitain, qu'est-ce qu'on observe ? Cette photographie, c'est

Biscarrosse, cliché qui date de novembre 2009, où finalement, la période hivernale est dédiée à la réfection des littoraux et des espaces aménagés sur le littoral. Encore une fois ici, Biscarrosse. Vous connaissez. Capbreton ici, il y a une réfection du remblai et les magasins sont bien évidemment fermés alors qu'il faisait tout à fait beau cette journée-là. On ne le voit pas, mais il y avait un beau ciel bleu. C'est Capbreton.

Au-delà de ces effets de saisonnalité, il y a des obstacles à dépasser pour penser l'emploi sportif dans les sports de nature. Premièrement, la saisonnalité des métiers de moniteur sportif dans le secteur des activités nautiques est tout à fait prégnante. On l'a dit. L'adéquation formation/emploi qui est déjà effective. Les formations sont calquées aux exigences et aux demandes des sportifs à l'année ou des touristes. Ce qui impliquerait qu'une énième réforme des formations, en tout cas, on peut questionner son utilité pour pérenniser massivement les emplois à l'année. Et enfin, la sécurité des modes de recrutement dans l'espace des sports, qu'il convient de prendre en compte, étant donné que les recrutements de moniteurs sportifs s'organisent autour de réseaux d'interconnaissance. Également, les univers sportifs sont très cloisonnés les uns par rapport aux autres. Il y a peu de passerelles entre les sports. Ce sont donc des spécificités assez fortes qu'il convient de prendre en compte.

Et donc à la lumière de ces données, **il y a des effets de saisonnalité qui sont structurants** et qui empêchent quasi mécaniquement de développer des activités associatives et commerciales dans les sports nautiques tout au long de l'année. Il est difficile, voire impossible, en dehors des périodes de forte affluence touristique, de penser le marché de l'emploi sportif capable d'absorber le reflux de travailleurs saisonniers qui se retrouvent sans emploi et qui sont donc sans employeur hors saison. Et le littoral aquitain illustre en quelque sorte une **alternance entre le vide et le plein**, selon le modèle des vases communicants d'une économie locale, marquée en termes de structure d'emploi par une saisonnalité touristique dense, une offre d'animation sportive par les activités nautiques très pourvues et structurée en été.

Pour conclure rapidement, les **contraintes territoriales et les régulations politiques**, c'est issu du journal Sud-Ouest. Le maire de Vieux-Boucau qui nous dit en juin 2010, dans un article intitulé « Les vagues de surf font des vagues à Vieux-Boucau » :

« L'engouement de ce sport se vérifie aussi bien par les surfeurs individuels se mettant à l'eau sans encadrement que par des groupes constitués, dont les effectifs explosent, un embouteillage côtier qui déferle désormais au mépris de règles de sécurité élémentaire. On est victime de notre succès ». Donc ce type de propos illustre un problème qui est difficilement résolu par les élus locaux du littoral aquitain. À cela se rajoute des problématiques liées à la sécurité, au partage cohérent des zones de loisirs, baignade, sports nautiques, pêche, etc. Et tout cela est à l'origine d'arrêtés municipaux qui visent à limiter le déploiement des écoles de surf, mais d'autres activités nautiques également. Donc les solutions localisées qui sont données, c'est soit de limiter le nombre d'écoles et donc, le nombre de moniteurs, en définissant les procédures de concession, soit de limiter temporairement l'occupation du domaine maritime comme c'est le cas à Seignosse.

Je voulais rapidement vous lire quelques exemples concernant le Président du Comité départemental de Pêche des Landes, qui me disait dans le cadre d'un entretien, pour une enquête précédente : « On est banni des plages à touristes l'été, des plages à activités nautiques. Ce sont les joyeusetés de la gestion des plages ». J'ai interviewé un pêcheur qui me disait : « C'est vrai que parfois, c'est vraiment gênant, on est obligé de s'éloigner. Mais souvent, les surfeurs viennent ». C'était un pêcheur surfcasting. Il me disait donc : « Mais souvent, les surfeurs viennent, ils arrivent sur la plage et ils voient les cannes. Certains me demandent comment sont les courants pour ne pas gêner, d'autres s'éloignent. Par contre, ça arrive qu'il y en ait – c'est des surfeurs débutants qui ne connaissent ni les vagues, ni les courants – qui foncent sans regarder et là, je les engueule. La plupart viennent s'excuser. Ensuite, il y a les jets ski. Ils sont 4 ou 5, toujours les mêmes et ils viennent dans les vagues, près du bord, là où on pêche. Donc les 300 mètres, ils ne respectent pas, ils s'en foutent ». Donc ça pose à la fois des questions de partage cohérent et respectueux, harmonieux des zones de pratiques sportives, de sports nautiques et également des questions de respect de la loi.

Les sports nautiques constituent une véritable ressource territoriale pour les élus locaux. Par ressource territoriale, il faut entendre le fait qu'un lieu naturel n'est pas une ressource naturelle en soi ou une ressource territoriale. Mais on parle de ressource territoriale à partir du moment où les élus locaux ou des prestataires de services sportifs captent une ressource, la valorisent à des fins soit de marketing territorial, soit de retombées économiques. On observe donc des limitations et des régulations croissantes et finalement, c'est en quelque sorte la rançon de la gloire, avec cette rente de qualité territoriale telle que la définissent les géographes, suite aux marquages territoriaux structurés par des compétitions professionnelles de surf notamment.

Pour conclure, on peut observer au sein de certaines communes littorales, surtout les Pyrénées-Atlantiques, où les espaces sont plus réduits sur les plages, un nombre de moniteurs de surf qui est limité de manière assez stricte. Il s'agit de conflits qui renvoient directement à la question d'affectation des espaces par les municipalités, la dimension territoriale, les systèmes d'activité professionnelle atypique parce qu'être moniteur

de surf, de voile ou de canoë-kayak, c'est de travailler l'été. C'est de travailler sur un temps inverse du temps des congés, c'est travailler le week-end. Cette dimension n'est pas suffisamment prise en compte par les instances en charge de l'emploi sportif.

Et enfin, produit touristique par excellence, entretenant un rapport enchanté au monde, les activités nautiques sur le littoral aquitain n'en constituent pas moins une offre qui s'inscrit dans un rapport marchand où le donnant-donnant n'est pas toujours de mise. C'est-à-dire que le territoire aquitain, le littoral, les communes profitent d'une image, d'une identification positive, la plage pour la voile, le surf, etc. Mais finalement, les moniteurs de surf, eux, au regard des modalités de contrat de travail, au regard du taux élevé de CDD, d'une forme

de précarité économique, sociale et familiale – il y a quand même des contraintes qui peuvent être liées – ce donnant-donnant n'est pas de mise. En tout cas, c'est une conclusion pour provoquer un peu l'assemblée !

Voilà pour conclure. Si vous voulez aller un peu plus loin, des publications¹ qui affinent ce que je viens de dire à l'instant. Merci pour votre attention et excusez-moi pour la rapidité du propos.

¹ GUIBERT C., L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine, Paris : L'Harmattan, octobre 2006, 321p., GUIBERT C. et SLIMANI H., Emplois sportifs et saisonnalités. L'économie des activités nautiques : enjeux de cohésion sociale, Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, octobre 2011, 241p.

André BOUCHOULE

Quelques questions de la salle ?

Jean-Claude LABADIE

Je voudrais remercier notre collègue pour cette présentation, mais émettre quelques bémols peut-être. D'une part, je trouve que votre présentation du secteur de la voile habitable est un peu lapidaire parce que présenter les patrons de bateaux habitables comme uniquement des camarades qui se retrouvent autour d'un cassoulet et d'un coup de rouge, ça me paraît un peu restrictif.

Pour avoir longtemps pratiqué cette discipline et connaître un certain nombre de clubs sur le territoire de l'Aquitaine, je sais aussi qu'il y a des gens qui investissent beaucoup d'argent parce que ça coûte très cher, dans des matériels performants, pour faire des compétitions de haut niveau. Quand on va faire le « SPI Ouest-France » par exemple, ce n'est quand même pas une simple balade en mer ou d'autres compétitions avec les Espagnols puisqu'il y a eu beaucoup de compétitions développées entre l'Aquitaine et les Espagnols. Donc je crois que ça permet de relativiser un peu le propos.

Et puis, il y a une chose aussi qui me paraît importante et que vous n'avez pas évoquée, mais peut-être parce que vous n'aviez pas le temps de tout dire. C'est que dans cette activité saisonnière que vous pointez bien par rapport à un certain nombre de pratiques, il y a un vrai problème qui se pose et que les élus de la région Aquitaine rappellent régulièrement, c'est en particulier les **problèmes de logement des saisonniers** parce qu'on est arrivé à un point de saturation d'une part sur la côte, mais surtout de coût de logement qui est devenu quelque chose d'ahurissant et qui fait que quelqu'un qui veut faire 3 mois ou 2 mois de moniteur de voile sur le bassin d'Arcachon ou quelque part par là, son problème, c'est de se loger. Et ce n'est sûrement pas le salaire qu'on va lui attribuer pour cette fonction qui va lui permettre de se loger.

Le même problème existe dans les Pyrénées pour les saisonniers du ski ou d'autres activités de ce genre. Et ça, je crois que c'est quand même un point important à prendre en compte parce que c'est un des aspects sociologique non négligeable du développement de ces activités. Qu'on les développe, pourquoi pas ? Mais il va peut-être falloir penser à s'organiser un peu sur les moyens à mettre en œuvre pour y arriver parce qu'un des problèmes de l'emploi et de la fidélisation de l'emploi en particulier, c'est ça me semble-t-il.

Christophe GUIBERT

Je réponds rapidement. Sur le premier point, je n'ai peut-être pas été très clair. Ce que je voulais dire, c'est qu'en fait, la modalité, la possibilité d'organisation d'une association en voile qui favorisait l'entre-soi est principalement le fait de clubs de propriétaires de bateaux habitables.

Jean-Claude LABADIE

Jusqu'à présent, le ministère n'a pas voulu nous payer des bateaux. Donc il faut bien qu'on se les paie nous-mêmes. C'est tout.

Christophe GUIBERT

Et bien évidemment que l'habitacle s'organise autour d'activités sportives effectivement. Donc c'était une lecture juste inverse. Après, concernant le logement, je n'ai pas étudié la question à proprement parler, mais il faudrait la coupler aussi au phénomène de résidentialisation des actifs qui viennent en villégiature pendant leur vie active et qui, finalement, se rendent compte qu'habiter sur le littoral aquitain... Mais c'est pareil pour tout l'axe atlantique et a fortiori aussi méditerranéen, sans occulter le reste non plus. Les personnes finalement en période de retraite viennent principalement sur ces lieux en villégiature parce qu'elles y trouvent un intérêt, ce qui implique véritablement aux acteurs du Mouvement sportif de se questionner sur les attentes de ce nouveau public qui est relativement massif.

On entend souvent parler du vieillissement de la population française, du nombre d'actifs, de retraités qui va augmenter dans les prochaines années à l'échelle 2020-2030. Je pense qu'il y a effectivement une manne ici importante à prendre en compte concernant les sports de nature, dans une logique peut-être moins compétitive, mais plus de maintien de la santé, etc.

Christian LACOUTURE

Ligue d'Aquitaine de Char à Voile

Si j'interviens, c'est dans la continuité de ce qu'a dit Monsieur Labadie sur les sports saisonniers. En fait, ce qu'il faut savoir, c'est que le char à voile, c'est un sport d'hiver. Donc il ne correspond pas à la même saison. Deuxième raison, c'est que le préfet des Landes interdit tout bonnement la pratique du char à voile pendant l'été, du 15 juin au 15 septembre. Donc il ne peut pas être un sport saisonnier estival. Effectivement, on n'est pas comme le Pas-de-Calais. Je vois mal un char à 100 à l'heure traverser au milieu des baigneurs. Donc je pense que vous ne pouvez pas le mettre dans cette catégorie-là.

Christophe GUIBERT

Oui, vous avez raison. Mais il y a une multitude d'autres... Enfin, il y a des contraintes juridiques qui sont à la fois au niveau national ou plus territorialisées, « localisées », qui mériteraient d'être développées. Mais il y en a beaucoup d'autres, le jet ski, la pêche. Il y a plein d'activités qui sont sous contrainte dans cet ordre-là et le char à voile l'est effectivement.

Michel LAGAUZERE

Président de la Ligue Aquitaine d'Aviron

J'ai simplement une remarque également pour les statistiques qui reposent sur le département des Landes. Ça me paraît un petit peu juste, sans vouloir offenser nos amis des Landes et du surf en particulier, mais c'est quand même une population assez restreinte sur le plan sportif, mis à part le surf comme je viens de le dire. Je crois que le département voisin des Pyrénées-Atlantiques était beaucoup plus adapté parce que bien plus nombreux en population, en masse sportive quelle que soit la discipline, notamment l'aviron puisque je suis de l'aviron. Donc sur le département des Pyrénées Atlantiques, il y a à peu près 900 rameurs et sur le département des Landes, 200 à 300.

Donc c'est pareil pour d'autres disciplines. Je crois que pour asseoir des statistiques, c'est un petit peu juste, sans vouloir trop critiquer ce que vous avez fait bien sûr, mais c'est un petit peu restreint quand même. Merci.

Dominique SANCHIS

Président de la Ligue d'Aquitaine de Surf

Tout d'abord, je tiens à vous remercier. Vous avez parlé énormément de surf, vraiment, c'est une publicité extraordinaire. Cependant, dans les imaginaires quand même, bien que je vous remercie d'un côté, je vous incrimine de l'autre parce que dans votre étude, vous situez très peu le surf associatif. Vous le confondez un petit peu avec les écoles de surf qui ne sont pas des associations à but non lucratif, ce sont des organismes à but lucratif, les écoles de surf telles que vous les citez. Et nous, nous sommes une toute petite partie des pratiquants de surf, qui sommes coincés entre l'imaginaire du surf professionnel et les écoles de surf qui dispensent 500, 900 ou 1 000 cours année ou du moins pendant les 3 ou 4 mois.

Je tenais tout simplement à le rappeler et vous dire aussi que sur le plan de l'engagement des clubs de surf loi 1901, nous avons une tendance à faire un petit peu marche arrière sur le plan de l'encadrement professionnel puisque nous sommes désespérément confrontés au problème financier que représente la masse salariale des professionnels de surf dans nos associations, qui ne peuvent pas être rémunérés tout au long de l'année au vu de la Convention Nationale du Sport. Nous revenons à nos diplômes fédéraux, qui nous permettent d'avoir une activité avec des bénévoles, de vrais bénévoles pour le coup, une vie active tout au long de l'année dans nos structures.

Voilà ce que je pouvais en dire tout simplement. Merci beaucoup.

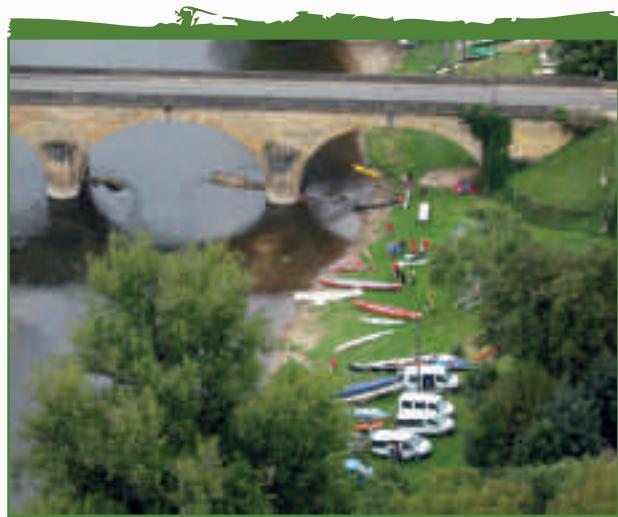
Intervention sur l'emploi

Patrick BAHEGNE

Au niveau de l'emploi, par rapport à ce qu'on a entendu, quelques réflexions. Je n'ai pas l'impression que depuis quelques années, on a beaucoup évolué au niveau des constats, ni au niveau des réponses par rapport à l'emploi sportif dans le domaine des activités de pleine nature.

Je m'explique. On est toujours sur les débats de la saisonnalité comme obstacle au développement des pratiques. On a quand même – je vais être volontairement cru – dans certaines activités sportives, eu peu d'exemples de cursus de qualification qui ont vraiment permis de diversifier les activités sportives de pleine nature dans les structures et qui ont permis d'asseoir de véritables emplois.

Quand je suis arrivé dans la région Aquitaine, j'ai été un peu surpris. Je connais la région, mais quand on regarde l'antenne du CREPS à Soustons – je vais volontairement être direct – et qu'historiquement, elle était structurée pour répondre à un besoin sur les métiers de la glisse et du littoral, ce qui est éminemment louable, maintenant, quelle est l'activité ? Ce n'est surtout pas une critique. C'est le BPAPT et le Brevet d'État Rugby, ce qui est éminemment respectable, mais je ne suis pas sûr que ce soit la typologie du littoral, même si c'est le sud région ; certes il y a les formations autour du surf mais à part elles, la spécificité du littoral et de la pleine nature n'ont pas généré d'autres actions.



En complément de cet exemple, quand on met sur le marché un BPAPT, on refuse des candidats. Et quand on met en place un BP sur les activités de la randonnée, on le ferme parce qu'il n'y a pas de candidat et je vous rassure, j'étais en région Centre auparavant, il y avait des immenses espaces naturels et on est arrivé à la même situation. On a travaillé pendant un an et demi sur un BP sur les activités de la randonnée et on ne l'a jamais ouvert ; on avait tous analysé qu'il y avait des débouchés, des potentialités, de la pluridisciplinarité. Au moment de concrétiser, le secteur économique n'était pas au rendez-vous.

En terme de formation, initiale ou d'adaptation à l'emploi pour que soient pérennisés des emplois dans ce secteur-là, il faut faire en sorte que les clubs sportifs puissent conserver les éducateurs en diversifiant leurs pratiques, mais je suis en attente de cursus originaux de formation et d'adaptation à l'emploi, liées aux spécificités de la région, pour essayer de structurer un peu cet emploi, étant entendu que la présence de ressources humaines qualifiées, compétentes et rémunérées, est le levier fondamental.

J'ai été volontairement caricatural et provocateur dans mon propos, mais pour avoir sillonné quelques régions assez typées sur les sports de nature comme la Corse, l'Auvergne ou la région Centre, ce que je viens d'évoquer me semble se vérifier un peu partout. Donc les constats sont rôdés et partagés. Le problème est que les réponses en face, on n'arrive pas à les inventer.

Sur la notion de l'emploi, je me sens peut-être un peu plus concerné que sur les notions d'accessibilité aux sites, qui sont plus des problèmes de sécurité et de la compétence des préfets de département, même si on peut toujours harmoniser les pratiques. Sur l'emploi et l'employabilité, si on intègre le dispositif des emplois d'avenir pour lequel Madame la ministre souhaite qu'on s'engage résolument avec vous sur des cursus qualifiants qu'on pourrait mettre en place sur les 36 mois – parce que les emplois d'avenir, c'est 36 mois, donc on peut travailler sur la durée – on peut travailler par filière. On commence déjà à réfléchir dans le domaine du golf et dans le domaine des activités de pleine nature il est possible d'initier des débats.

Dans le domaine du golf, j'échangeais hier – parce que le salon sert aussi à ça – avec le responsable national de l'enseignement du golf, qui parlait de la région Aquitaine. Les moniteurs de golf qui sortent actuellement n'ont pas tous d'emploi, d'après lui. Donc on a bien des solutions à rechercher ensemble sur l'adéquation formation/emploi. Si une solution miracle existait, nous l'aurions déjà trouvée, c'est donc un beau sujet qui fait débat et nous sommes rassemblés pour cela.

Frédéric GILBERT

Chargé des sports de nature au Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Il y a une piste qui me semble importante. C'est que la deuxième saison, c'est celle de la nature qui a besoin de se reposer et à mon avis, il y a de l'emploi potentiel à la condition d'une double compétence d'animateur sportif qui, après leur saison, s'investissent dans les inventaires des espaces naturels, ou participent à la gestion des milieux naturels avec les collectivités locales, avec peut-être des aides ministérielles du ministère de la Jeunesse et des Sports ou du ministère de l'Environnement. C'est une piste pour faire de l'emploi permanent dans les territoires ruraux et littoraux.

Michel BARJOU

CREPS de Bordeaux

Je suis formateur au CREPS de Bordeaux.

Comme vous l'avez souligné, il y a seulement une formation surf qui se fait à Soustons. A la demande aussi de la Fédération française de Surf cette formation est ouverte nationalement, nous avons des stagiaires de toute la France.



Je m'occupe également de la formation du rugby, et c'est vrai que le rugby n'a rien à voir avec les sports de glisse.

18 personnes qui entraînaient dans le Top14 et dans les équipes REICHEL et CRABOS n'avaient pas les diplômes requis et n'étaient pas en conformité avec le code du sport.

Cette formation rugby a été montée sur Soustons, pour leur permettre de régulariser leur situation.

Concernant le golf, qui ne fait pas partie des sports de nature, 90 % des stagiaires diplômés l'année dernière ont un emploi aujourd'hui.

Avant de proposer des formations, le CREPS fait des enquêtes sur le terrain auprès de différents organismes. Une commission régionale composée de professionnels, d'institutions comme le parc

naturel des Landes de Gascogne se réunit pour faire l'inventaire des besoins en matière de formation dans les sports de nature.

Et nous sommes toujours prêts à essayer de monter des formations pour répondre aux besoins du terrain, pour pouvoir justement ouvrir des emplois qui soient plus pérennes et non pas saisonniers.

Cela fait 12 ans que nous travaillons sur ces questions et nous avons un peu avancé avec la Commission régionale.

André BOUCHOULE

Merci. On va donc faire 10 petites minutes de pause. Avant de reprendre avec les ateliers.

Table ronde 1

Les sports de nature, acteurs majeurs du développement économique et social en Aquitaine

André BOUCHOULE

Cet atelier sera animé par David RONTET, chargé de mission au Pôle Ressources nationales, auquel je vais laisser le soin de présenter les autres intervenants qui sont en train de se préparer. Il y en a un que vous avez déjà vu et les deux autres vont être présentés par David et vont se présenter également eux-mêmes. Chaque intervenant disposera d'un quart d'heure à vingt minutes pour faire un bref exposé, le reste de l'atelier sera consacré aux échanges avec la salle. Merci. À toi, David.

David RONTET

Chargé de mission PRNSN

L'objectif de cet atelier, on l'a eu sur les premières interventions, c'est le début de la réflexion de ce qu'on peut mettre tous en commun sur des thématiques ou des enjeux du développement des sports nature en Aquitaine, donc là avec un thème assez large et que je vais tout de suite renommer volontairement. Moi, je dirais : « Comment les sports nature peuvent intégrer les politiques de développement local en Aquitaine ? » Je dis « les » parce qu'il y en a une régionale, il y en a des départementales, il y en a dans chaque commune, il y en a dans des parcs naturels régionaux, parcs nationaux, il y en a sur le littoral.

Donc il y a plusieurs politiques. Comment les sports nature deviennent un acteur essentiel à ces politiques ? Ils le sont déjà. On va avoir quelques exemples. J'espère que vous aussi, vous allez apporter des exemples. Notre position d'échange n'est pas la plus adéquate à la co-construction, à l'échange ensemble. On est vraiment dans un atelier pas descendant, mais de co-construction. On est là pour échanger les bonnes pratiques qui se passent sur le territoire aquitain, voire même s'éclairer d'autres bonnes pratiques sur le territoire français.

L'idée de cette heure d'échange ensemble, c'est de faire émerger un peu les pistes qui pourraient être les nôtres de travail dans les années à venir sur le développement local via les sports nature, quel rôle chaque acteur peut avoir. Au début de ma présentation, je vous ai dit qu'il y a plusieurs acteurs qui travaillent sur le développement maîtrisé des sports nature, qui agissent sur cette politique-là.

Chacun a un rôle précis, important et sans les uns et les autres, le développement ne sera pas harmonieux et cohérent. On l'a vu, il y a des problématiques d'emploi. Il y avait des problématiques d'urbanisme. Il y a des problématiques d'environnement, de santé publique. Là, c'est un sujet d'actualité.

Donc on est vraiment une activité humaine comme les autres, qui doit participer à ces enjeux de société. Sur le territoire aquitain, on a vu qu'il y a des problématiques, on doit trouver les solutions dans les 3, 5 ou 10 ans à venir, pour qu'on n'ait plus ces questions. Est-ce que la saisonnalité est un problème ou non ? À nous de savoir si ça en est un ou pas. C'est à nous de le décréter. Il y a des collectivités territoriales ici. Il y a le Mouvement sportif. Il y a les services de l'État. Il y a des acteurs associatifs, des gestionnaires d'espaces naturels.

Si nous, ensemble, on ne trouve pas les solutions, personne ne les trouvera à notre place. On est tous là pour les trouver.

Donc là, je vais passer la parole à quelques acteurs locaux qui sont ici, mais ils pourraient être de l'autre côté. C'est un vice-versa, mais c'est intéressant parce qu'on a un Conseil général, le Conseil général de la Dordogne qui justement a mis en place une CDESI depuis de nombreuses années.

C'est un des premiers départements à avoir mis en place une CDESI. Il a une politique de développement des sports nature assez historique, donc un peu de recul sur son territoire.

En plus, on a parlé beaucoup de littoral. Là, on n'est pas sur le littoral. On est sur l'arrière-pays. L'Aquitaine, c'est une frange littorale. C'est du rétro-littoral et c'est de l'arrière-pays. Et un des enjeux que moi, je souhaite qu'on débatte entre autres, c'est : **comment les sports nature sont un facteur de rééquilibrage territorial ?** Comment ils agissent sur ce rééquilibrage territorial ?

Donc, on a le Conseil général et après, on aura l'UCPA, qui est un acteur des sports nature en France important. Donc on verra aussi la place de l'UCPA en Aquitaine et le poids des sports nature en Aquitaine, c'est un bel exemple du poids des sports nature en France. Et on aura notre expert, notre grand témoin qui sera avec nous. Guillaume, je te laisse présenter la structure rapidement.

Guillaume PERAIS

Conseil Général de la Dordogne

Bonjour. Je m'appelle Guillaume PERAIS. Je suis chargé de mission sur le développement des sports de nature au sein du Conseil général de la Dordogne. Je dépend de la Direction des Sports et plus précisément d'un service qui se nomme « Animation et Développement du Territoire ».

Pourquoi Animation et Développement ?

Mes collègues sont directement en lien avec le territoire et c'est eux qui me font remonter les informations en termes de pleine nature, que ce soit l'existence de sites de pratique ou les projets d'aménagement.



Ils sont pour moi des acteurs très importants sur le développement des activités physiques et sportives, mais aussi sur l'animation parce que la question pour le département est de gérer mais aussi d'animer les sites de pratique.

Mes missions sont très particulières. Je suis à la fois animateur de la CDESI et des sous-commissions qui la composent et coordonnateur du Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraire.

Je veille notamment au respect des modalités d'inscription des sites de pleine nature au PDESI.

J'assure le suivi des projets d'aménagement de sites de pleine nature, pour lesquels le département aide financièrement.

Et enfin, une grosse part de mon travail, consiste à m'occuper des aménagements sportifs de pleine nature sur nos sites départementaux. Géographiquement, ces sites couvrent l'ensemble du territoire, dans un objectif, de créer un maillage cohérent.

En fin de compte, les sports de nature sont une compétence transversale à tous nos services. Il y a vraiment une volonté politique de développer les activités de pleine nature et de permettre l'accessibilité pour tous aux sites de pratique.

Le Conseil Général de Dordogne a pris en compte depuis très longtemps, les sports de nature. Ça a commencé avec la mise en place d'un Plan départemental Sites et Itinéraires de Promenades et Randonnées dans les années 90. Depuis la loi 2000 créant les CDESI, le département de Dordogne a été précurseur et département pilote sur la mise en place de sa Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires, qui a été instituée en 2002.

Pour information, notre Plan départemental d'Espaces Sites et Itinéraires a été voté en 2010.

David RONTET

Merci. Guillaume. Rapidement, Michel, présentez l'UCPA, qui vous êtes ?

Michel PELLEGRINO

UCPA

Je me présente, Michel PELLEGRINO. Je suis personnel de la DRJSCS Ile-de-France. Je suis placé auprès de l'UCPA et j'ai deux missions à l'UCPA. La première est le développement des sports de vagues, surf, bodyboard et disciplines associées. Et la deuxième, plus récente, aux environs des années 2000, est la Direction des Sites dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Avant de parler de l'UCPA au niveau de l'Aquitaine, je voudrais simplement repréciser ce qu'est l'UCPA. C'est une association dont le projet principal est l'accueil de jeunes pour leur permettant d'accéder à un épanouissement personnel au travers des activités de pleine nature.

UCPA, signifie Union des Centres de Plein Air. À l'époque, quand ça a été créé en 1965, on parlait de Plein Air. Aujourd'hui, ce serait peut-être un intitulé différemment.

Il y a un tronc commun avec le mouvement et le monde sportif fédéral et le monde sportif en général, qui est la contribution à l'épanouissement de la personne par le sport. Le sport porte des valeurs vraiment très fortes dans ce sens-là. Après, il y a des spécificités. Il y a son conseil d'administration qui est constitué en trois tiers de pouvoirs publics, dont le MJS, un second tiers que sont les fédérations, certaines fédérations, une douzaine, et un troisième tiers que sont les grands mouvements de jeunesse, les Scouts de France, la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, etc.

L'enjeu que nous avons, avec tous les publics que nous accueillons, qui sont très divers – on reviendra sur la saisonnalité en Aquitaine – c'est vraiment de porter un message éducatif au travers des sports de nature.

David RONTET

Christophe s'est déjà présenté, mais ce qui est intéressant, c'est d'avoir maintenant une présentation très rapide de l'intérêt des universitaires dans cette réflexion, entre autres sur le développement local, économique, etc.

Christophe GUIBERT

En qualité d'enseignant chercheur, comme tous mes collègues, j'effectue des tâches d'enseignement à l'université auprès des étudiants, des tâches administratives et également des projets de recherche, des actions de recherche. La recherche, on peut la distinguer soit dans une perspective fondamentale, une recherche de connaissances pures, la recherche pour la recherche, la connaissance pour la connaissance et d'autres types de valorisations de la recherche à travers une vision un peu plus appliquée, où on est sur des questions qui ont été menées dans le département des Landes ou en Aquitaine avec la DR concernant l'emploi des moniteurs de surf.

Donc la production de connaissances, où on essaye de trouver des préconisations au regard de nos connaissances, au regard des terrains, des matériaux empiriques que l'on mobilise dans le cadre des enquêtes et des études.

Donc l'utilité sociale finalement de la recherche universitaire peut se situer là, dans cette recherche appliquée. Pour l'instant, en Aquitaine, j'ai toujours eu de la chance parce que les activités de recherche que j'ai pu mener avec les partenaires finalement, c'était dans une logique de connaissances pour trouver véritablement des solutions applicables à court ou moyen terme. Il se trouve aussi parfois qu'on se retrouve dans des enquêtes de recherche appliquée où le simple fait de participer à l'enquête devient un prétexte pour le commanditaire. Le fait qu'il y ait un universitaire, des experts qui ont dit ça, donc c'est « forcément bien ». Ce qui permet de justifier parfois des politiques publiques.



David RONTET

Merci. Donc on va arriver dans le vif du sujet. On a un bel exemple avec le Conseil général de Dordogne. Il est intéressant de voir comment dans un territoire aussi grand que la Dordogne, une collectivité arrive à développer sa politique, comment elle l'a mise en œuvre et comment elle travaille pour que les sports nature soient un facteur de développement territorial économique, social et dans un cadre durable. Guillaume, présente-nous votre politique.

Guillaume PERAIS

Le Code du Sport (articles L 311-3, R 311.1 et suivants) a donné aux départements des compétences en matière développement des activités physiques de pleine nature.



Pour le Conseil Général de Dordogne, les sports de nature, représentent à la fois un facteur de développement des territoires, un atout de promotion touristique et aussi une source d'emplois. Quand on parle « emplois » il peut s'agir d'heures d'emploi, donc à relativiser.

Quels sont les acteurs du sport de nature en Dordogne ?

Le Conseil Général avec sa Direction des Sports et sa CDESI. Le Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) compte 34 Espaces Sites et Itinéraires inscrits, on y ajoute aussi le PDIPR parce que c'est une obligation par la loi d'inscrire le PDIPR au PDESI et le

Plan Départemental des Activités de Loisir et de Randonnée Nautique, qui comprend tout ce qui est haltes nautiques, aires nautiques, l'embarquement de canoës ou d'autres activités d'eau.

La DDCSPP (service extérieur de l'Etat), le CDOS24 (mouvement sportif), les établissements publics de coopération intercommunale, les communes, les professionnels du tourisme, mais aussi des loisirs sportifs.

Juste un petit rappel de contexte, la Dordogne, c'est le troisième plus grand département de France en superficie. C'est un département rural qui possède des richesses patrimoniales historiques connues dans le Monde entier, mais aussi des richesses naturelles très variées. Ce contexte en fait un département très touristique avec des disparités ; on connaît beaucoup plus le Périgord noir que le Périgord vert

Le développement des territoires passe par la mise en place d'une stratégie d'aménagement des Espaces Sites et Itinéraires et aussi une procédure d'inscription des sites au Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

Dans un premier temps le souci est d'avoir une cohérence de territoire dans ce grand département ; **il faut couvrir en termes d'activités et aussi en termes de sites de pratiques l'ensemble du territoire.**

D'autre part il faut assurer la représentativité de toutes les pratiques sportives de nature. Pour cela il y a une collaboration très étroite entre les services du département et le Mouvement sportif (CDOS, comités départementaux, associations...). Par exemple, les dirigeants nous orientent sur les sites qui sont potentiellement inscriptibles au PDESI.

Pour être inscrits ces derniers doivent respecter certaines exigences telles que le respect de l'environnement, du droit de propriété, l'accessibilité au public (sites appartenant au domaine public et/ou faisant l'objet d'une convention avec le propriétaire).

Dans un second temps le développement des territoires, passe par une stratégie d'animation, mais toujours en cohérence avec ce maillage géographique. Il faut faire venir le public sur les sites de pratique et proposer des animations. La notion de proximité est importante, c'est-à-dire qu'on ne met pas en avant que la partie touristique, **on veut aussi que les locaux s'approprient les sites.**

A cette fin il faut pouvoir mettre en place une offre d'encadrement qualifié. Cet encadrement est fourni par le mouvement sportif mais il y a aussi des travailleurs indépendants. Le Conseil Général essaye de favoriser l'emploi à l'année de tous ces animateurs.

La promotion du tourisme

Bien que le patrimoine historique de Dordogne soit une motivation majeure pour le tourisme, les loisirs et sports de nature représentent un facteur d'attractivité non négligeable.

L'image de la Dordogne, premier département français avec le label « Environnement Campagne », est étroitement associée au tourisme vert. Le maillage par des sites et itinéraires de qualité et accessibles, la présence de prestataires qualifiés une bonne communication (grâce aux offices de tourisme ou syndicats d'initiative) renforce l'intérêt de l'offre touristique.

Pour promouvoir le département, le Conseil Général de la Dordogne organise, soutient et accompagne des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale : championnats du Monde de canoë-kayak marathon à Trémolat, semaine fédérale du Cyclotourisme, etc.



Lors de la Semaine fédérale du Cyclotourisme nous avons évalué que pour un euro investi sur la manifestation, ça a été 10 euros de retombées économiques. Donc il y a un delta quand même intéressant.

L'emploi

Le département soutient l'emploi sportif, plutôt par une démarche d'**incitation à la mutualisation des moyens**, en regroupant plusieurs partenaires pour créer des heures d'emploi, voire des temps pleins.

Il soutient aussi financièrement « Emploi Sport Loisirs Dordogne », groupement d'employeurs, qui créé des heures d'emploi grâce aux actions directes du Conseil général. En 2012, 107 000 euros de prestations sportives de pleine nature ont été payés par le Conseil général.

Enfin, le Conseil Général a le souci à travers ses actions sports et loisirs de nature, de **développer un volet social. L'objectif général est l'accès à la pratique pour tous**.

Afin de l'atteindre, le Conseil Général agit sur deux leviers : l'équipement et l'animation.

Cette action se déroule sur plusieurs sites départementaux, les étangs de la Jemaye, Saint-Estèphe, Rouffiac (sur l'été 2012, ça correspond à peu près à 50 000 visiteurs sur ces trois bases). Ce ne sont pas seulement des activités de pleine nature qui sont offertes, mais un ensemble de prestations (baignade, repos, ballade, initiations etc.). Le département va bientôt faire l'acquisition du Lac de Gurson, qui se trouve à Villefranche de Lonchat.

Le département amène aussi une aide technique et financière pour les autres sites qui sont la propriété d'associations, de communes, de communautés de communes ou gérés par ces dernières.

Aménagement et animation sont indissociables, « on aménage pour animer ».

Afin de mener à bien cette politique d'animation territoriale le Conseil Général dispose de moyens humains, 40 techniciens à la Direction des Sports et entre 15 et 20 éducateurs qui interviennent sur le terrain par l'accompagnement de porteurs de projets, la réalisation d'animation et de manifestations.

A travers cette action sociale, **l'objectif**, c'est aussi de ne pas travailler que sur la saisonnalité, liée à la période estivale mais de **mettre en place de la pratique sportive tout au long de l'année**.

Ce dispositif s'adresse essentiellement à la population locale et à tous les publics : les enfants, les adolescents, les scolaires, le public familial, les adultes, les seniors, les gens qui sont en difficulté sociale.

Il mobilise divers partenaires, les travailleurs sociaux, le sport adapté, le handisport, mais aussi les malvoyants, etc., et de nouveaux projets sont en train de mûrir avec le Comité départemental de Montagne et d'Escalade.

David RONTET

Merci Guillaume. Voilà un bel exemple de diversification d'activités et de maillage territorial. Je vous invite à réagir sur cette intervention et après vos questions, on reviendra un peu plus précisément sur les sports nature en Aquitaine via l'UCPA.

Gwenaëlle PLET

LPO - Pyrénées Vivantes

Bonjour. Une question sur le label Environnement Campagne qui semble intéressant, mais qui vient d'où, attribué par qui, avec quel cahier des charges derrière ? Et puis, également, une deuxième petite question sur : pourquoi les richesses environnementales d'un site sont présentées sous la forme d'une contrainte ? Et donc, a priori, de ce que j'ai compris de votre intervention, c'est qu'on écarte ces sites-là. Pourquoi ne pas en faire un atout en termes d'attractivité touristique également ? Un site qui a une sensibilité environnementale, pourquoi ne pas travailler avec les acteurs locaux pour le gérer d'une manière qui permette la pérennité écologique du site, mais aussi en faire un site qui présente une attractivité pour la pratique sportive et d'un point de vue touristique ?

Guillaume PERAIS

Pour répondre à la première question, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le service tourisme qui m'a donné cette réponse sur l'environnement campagne. Donc je ne sais pas du tout comment c'est géré, si ça répond à un cahier des charges particulier.



Quand je parle de contraintes environnementales, je veux plutôt parler des « enjeux » environnementaux. C'est-à-dire que dans l'étude préalable que l'on fait d'un site avant son inscription au PDESI, le partenaire privilégié que nous avons, c'est le service environnement du Conseil général.

Nous avons une carte d'identité bien précise du site grâce à notre système d'information géographique qui reprend, la situation du site, les couches environnementales (arrêté Biotope au ZNIEFF, Natura 2000, etc.). Les contraintes environnementales, ne sont pas un frein pour l'inscription du site au PDESI, des préconisations sont formulées pour les

utilisateurs et porteurs de projet. Dans le cas d'un arrêté Biotope, la pratique est inexistante. Donc là, c'est vraiment une contrainte.

Patrick BOURANDY

Référent sports de nature - DDCSPP des Landes

Bonjour. Patrick BOURANDY, Jeunesse et Sports des Landes, DDCSPP. J'ai une question sur les porteurs de projets. Qui sont-ils ? La deuxième question, c'est le lien que ferait le milieu associatif avec l'éducation à l'environnement.

Guillaume PERAIS

Il y a deux types de porteurs de projets. Il y a ceux qui vont porter le projet de l'aménagement et ceux qui sont porteurs d'un projet d'animation et/ou de manifestation. Les premiers, ça peut être les comités départementaux ou encore les communes ou EPCI, à partir du moment où on est sur le domaine public.

Concernant le lien avec l'éducation à l'environnement dans l'animation, et les itinérances, il y a une volonté de la commission Sports du CDOS24 de développer l'information la formation, la CDESI a mis en place des fiches éco-veille qui abordent les problèmes sur les rivières, sur les milieux naturels, dénoncent les décharges sauvages etc.

Michel BARJOU

CREPS d'Aquitaine

Une question sur la proximité. Tout à l'heure, on parlait de la couverture du territoire. Est-ce que le Conseil général a une politique de développement des activités pour avoir un maillage sur le territoire, au travers d'un travail avec les comités départementaux sportifs ou des acteurs autres ?

Et l'autre point : est-ce que le Conseil général travaille sur l'accessibilité ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons un problème majeur, c'est l'accessibilité pour certaines personnes à des sites de pratique. Je pense aux jeunes bien sûr. Est-ce que le Conseil général s'est doté de moyens de déplacement, services de bus, train, vélo sur la Vallée de la Dordogne pour que les jeunes ou les gens n'ayant pas de véhicules puissent se rendre sur ces sites ?

Sur le maillage du territoire en fonction des activités, est-ce qu'il y a des réunions ? Si on fait de l'escalade, est-ce qu'on peut faire de l'escalade partout ?

Guillaume PERAIS

Le maillage est vraiment dans une réflexion du PDESI. On veut vraiment essayer de créer ce maillage. Je vais prendre le cas de l'escalade, on essaye de représenter l'escalade dans l'ensemble des territoires, mais c'est toujours pareil, c'est le milieu naturel qui offre ou non la possibilité de pratiquer cette activité. C'est l'existence des sites de pleine nature qui va amener l'activité.

Concernant l'itinérance, on a notre PDIPR, qui permet cette itinérance. Mais on n'a pas développé de moyens de transport en commun pour aller sur les sites de pratique.

Les voies vertes sont très peu nombreuses en Dordogne. Ce sont des bouts de voies vertes.

Jean-François VOILENNE

Président du Comité départemental Dordogne Montagne Escalade

Je suis Président du Comité départemental Dordogne Montagne Escalade et je représente également le Comité régional de Montagne et d'Escalade et le CDOS Dordogne.

Pour revenir sur la notion de maillage, les différents comités départementaux sports nature de Dordogne se proposent de faire une cartographie de leurs sites, site de spéléologie, sites d'escalade, sites de canoë, tous autres sites, VTT, etc., et superposer cette cartographie sur la cartographie des activités touristiques et culturelles de la région, de façon à recenser les pôles avec leurs différentes qualités et leurs potentialités touristiques et sportives, sachant qu'effectivement, les sports de pleine nature sont souvent pratiqués par des gens qui ont aussi des envies culturelles différentes des gens qui vont dans d'autres coins touristiques.

Maintenant, pour le cas particulier de l'escalade, nous sommes délégataires, nous avons conventionné par l'intermédiaire de la FFME, une douzaine de sites d'escalade. Conventionnellement, ça veut dire qu'on s'engage sur l'entretien des falaises, l'entretien purge, visite annuelle de tous les systèmes d'assurance, etc.

Sur la Dordogne, nous avons les 10 sites qui représentent à peu près 1 000 voies, ce qui fait à peu près 10 000 points à contrôler. Donc évidemment, on ne peut pas les contrôler tous les ans. Donc c'est les grimpeurs qui remplissent, au fur et à mesure qu'ils voient des difficultés liées à la sécurité, un cahier ou un registre qui peut se trouver en mairie ou qui peuvent accéder au site soit du Comité départemental, soit de la Fédération, de façon à signaler toutes les potentialités de risques.

Cela dit, 10 000 points à changer, cela représente un budget de 75 000 euros sur 10 ans. Donc on est en train de mettre en place un partenariat avec le Conseil général pour justement pouvoir planifier ces travaux de sécurisation, qui parfois, peuvent être lourds. Quelquefois, c'est du rocher en quantité relativement importante à faire tomber. Non pas que les gens qui font de l'escalade soient lourds et menacent la solidité du rocher, mais dans toutes les régions, on est soumis aussi aux contraintes de l'érosion.

Le fait de conventionner, c'est une responsabilité lourde que l'on prend, qui nécessite un engagement solide, d'autant plus qu'on prépare aussi les zones d'accueil, ce qui pose aussi quelques problèmes parce que les usagers ne les respectent pas toujours. Et le travail de nettoyage des accès, c'est un travail qui est réalisé par des bénévoles et qui nécessite donc une forte motivation de leur part.

Donc c'est pour dire que pour les sports de pleine nature en Dordogne, il y a un partenariat très intéressant qui se noue avec le Conseil général. Mais il y a des contraintes et des risques juridiques qui pèsent sur nous. Nous sommes obligés de

prévoir des plans de secours pour que les pompiers aient accès aux sites et puissent porter assistance aux personnes en difficulté dans des conditions correctes.

Nous souhaiterions qu'à ce niveau, il y ait quelque chose, il nous faudrait un ingénieur système et des gens qui puissent servir de référents juridiques afin que nous soyons sécurisés sur ces aspects-là.

José CERVERA

Ligue Aquitaine de Voile

Bonjour. José Cervera de la Ligue d'Aquitaine de Voile, mais je ne vais pas parler de l'activité voile. C'est plutôt l'aspect économique qui m'intéresse. Vous avez donné tout à l'heure une information en disant : « un euro investi sur une manifestation rapporte 10 euros ». Maintenant, quand on regarde la politique générale que met en œuvre le Conseil général, il y a des moyens évidemment assez intéressants qui sont déployés. Est-ce que vous avez une idée des retombées économiques que ça apporte de façon spécifique par rapport à l'action que vous menez ?

Autrement dit, est-ce qu'il y a un bilan économique que vous avez en vue aujourd'hui sur toutes ces actions ?

Guillaume PERAIS

À l'heure actuelle, nous n'avons aucun bilan économique.

David RONTET

Et le système d'évaluation de votre politique ?

Guillaume PERAIS

Nous n'avons pas de système d'évaluation tout simplement parce que le volet économique et touristique est pris en charge par le service de tourisme. Le tourisme s'occupe du PDIPR et du Plan Départemental des Activités de Loisir et de Randonnée nautique ; ils font leur animation autour du tourisme et des loisirs sportifs de nature sous forme de randonnées et nous, on s'occupe du reste.

On travaille ensemble. Mais pour l'instant, il n'y a pas de coordination vraiment très spécifique sur les retombées économiques.



Dominique SANCHIS

Président de la Ligue d'Aquitaine de Surf

Très rapidement, c'est une question simple, mais toujours dans la même veine économique. Pouvez-vous nous parler de la taxe départementale des espaces sites protégés d'une part ? Si oui, quel est son montant en Dordogne ? Et troisièmement, quelle est son utilisation bien précise ?

Guillaume PERAIS

La TDENS n'est pas utilisée en Dordogne pour les sports nature. Dans les CDESI en France, les Conseils Généraux n'utilisent pas tous la TDENS. Il y en a qui utilisent un gros pourcentage, mais pas tous.

David RONTET

Financièrement, vous n'utilisez pas la TDENS. Vos lignes budgétaires, d'où elles sortent ? Donc ce sont des lignes sport exclusivement ?

Guillaume PERAIS

Oui, investissements, équipements. Le budget annuel de la CDESI ? Je ne l'ai pas en tête.

Michel DUCLOS

Maire de Sainte Nathalène (24)

Michel Duclos, je suis le maire de Sainte-Nathalène, une petite commune à côté de Sarlat. Guillaume ne me connaît pas, mais moi, je le connais. Et je suis vice-président de la communauté de communes de Sarlat Périgord noir, chargé du développement durable.

Je voudrais simplement dire que cette carte, qui représente la Dordogne, est vraiment réduite parce qu'il y a beaucoup plus de sites. Pour répondre à la question de Campagne, Campagne est en train de devenir un centre archéologique très important et ça se trouve à côté des Eyzies, qui est le Pôle international de la Préhistoire.

Côté projet en Dordogne, je ne sais pas si tu te souviens, il y a un gros projet de piste cyclable et vélo route qui doit longer la Dordogne, au plus près de la Dordogne parce que ce n'est pas évident, il y a beaucoup de vélos routes. Il y a quelques pistes cyclables, notamment celle de Sarlat. Excusez-moi, mais elle fait 30 kilomètres quand même, je suis le Président du syndicat.

Donc cette piste cyclable a été aidée par le Conseil Général pour sa construction, mais le syndicat après est autonome, c'est-à-dire que c'est chaque habitant de la communauté de communes et de plusieurs communautés de communes qui finance la gestion et les différents frais qu'entraîne la piste cyclable, l'entretien, etc.

Au niveau des maillages de transport, ça n'existe pas. J'ai essayé de le faire sur ma commune pour faire un transport de tourisme. Sainte-Nathalène/Sarlat, c'est 10 kilomètres globalement et c'est une gestion qui marche bien parce que c'est les campeurs qui financent le car. Il y a des petits problèmes. Enfin, techniquement, ça va être un peu difficile, mais ça peut se faire très facilement, je pense. Mais il y a un gros travail à faire d'information et de structure.

Un intervenant

Juste un rappel, il y a un système qui est mis en place, c'est TransPérigord, sauf que les itinéraires sont trop peu nombreux. C'est un tarif unique de 2€ pour voyager du nord au sud, d'est en ouest. C'est déjà bien. Il faut dire que le maillage routier est énorme en Dordogne.

Michel DUCLOS

Maire de Sainte Nathalène (24)

Il y a un projet qui serait intéressant, c'est de faire comme à Créon, des vélo- routes autour d'un site. C'est-à-dire faire des parcours qui permettraient aux cyclistes de faire du vélo toute l'année, avec un fonctionnement de certains gîtes pour les recevoir et les gérer, à savoir qu'ils prennent leurs bagages, ils les amènent dans un autre site, etc. Ça, c'est une organisation à faire aussi avec l'Office du Tourisme.

David RONTET

Le label, si j'ai compris, il évalue la structuration de l'offre sur le territoire, ça c'est très important. En tant qu'acteur du département de la Dordogne, on entend que les sports de nature ne sont pas le facteur économique important, mais pour vous qui représentez une des collectivités territoriales, qu'apporte-t-il au territoire ?

Michel DUCLOS

Maire de Sainte Nathalène (24)

Ça apporte un attrait très important au niveau du tourisme qui est à la recherche d'activités. Le PDIPR sur Sarlat vient d'être fini. Je crois que c'était le dernier. Et puis, il y a tout ce projet autour de Sarlat qui est en train de se constituer au niveau de vélo-route. On est en train de faire une liaison Sarlat La Vallée par les routes bien sûr et c'est un attrait supplémentaire pour le tourisme.

David RONTET

Merci. Après les collectivités territoriales, en Aquitaine, il y a un autre acteur important des sports nature, c'est l'UCPA. Quel rôle que peut avoir une association telle que celle-ci sur le développement des sports nature ? Comment peut-elle travailler avec les collectivités territoriales et quelle est son offre sur l'Aquitaine ?

Michel PELLEGRINO

UCPA

J'ai noté plein de choses pour coller au sujet et susciter des questions. Donc je vais essayer d'être synthétique. Déjà, j'ai souvent entendu le mot diversification comme facteur de développement, facteur-clé de succès de développement public, métiers, saisons, etc. Donc je pense que l'UCPA, jusqu'à maintenant, a su se diversifier. Et d'ailleurs, quand je parlais des spécificités tout à l'heure, j'en rajoute une. Comme association, **l'UCPA a trois champs d'action**. Depuis toujours, **elle organise des séjours sportifs**. On connaît le stage de voile, de ski, de surf. Un peu plus récemment, elle s'est mise à faire de la **formation aux métiers sportifs** et plus récemment encore – ça date de 2000 ou plus récent – elle s'est mise à **gérer des équipements sportifs ou des projets sportifs** pour le compte de collectivités territoriales au sens large.

Donc ça, je pense que c'est une manière de répondre à des attentes nouvelles et surtout de diversifier ses clientèles. Si on parle en termes économiques et de relations clients fournisseurs, c'est une manière de promouvoir et de développer ce qui nous tient à cœur et en l'occurrence les sports de nature et le projet

éducatif que l'on peut développer avec ce type d'espace d'évolution. Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

Ensuite, quelques mots sur l'Aquitaine. Le territoire aquitain, pour l'UCPA, est structuré ainsi : on a trois territoires différents. Il y a deux gros sites amiraux en Gironde, que sont Bombannes et Lacanau qui offrent toutes les activités possibles, tous les publics possibles, du nautique, du terrestre et puis toute la palette de publics qu'on peut accueillir sur un équipement recevant du public ; Lacanau qui est le fer de lance de nos centres, proposant du golf, qui accueille des élèves moniteurs en formation aussi et qui vend tous types de produits.

Nous gérons sur Lacanau un golf pour le



compte de la municipalité. C'est une autre manière de prendre contact avec les acteurs territoriaux. Nous sommes aussi sur Port-d'Albret, Soustons, dans le sud des Landes, où jusqu'il y a peu de temps, nous étions locataires du Syndicat Mixte, constitué ainsi 80 % Conseil général des Landes / 10% commune de Soustons / 10% commune de Vieux Boucau. Nous avons acquis le centre depuis peu le Conseil général souhaitant s'en séparer, nous étions prêts à répondre à cette attente-là.

Donc une structuration en trois territoires différents. On a trois directeurs. Je m'occupe des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. En Gironde, il y en a deux car l'histoire, la population, les activités et le nombre de sites étaient plus importants.

Nous avons aussi sur le territoire du Sud-Ouest une Direction du Développement territorial qui cherche à mettre en phase les projets de l'UCPA avec ceux du territoire. On essaye de mettre en phase notre éthique, notre projet de message éducatif envers les jeunes. Je ne vous l'ai pas précisé, mais l'UCPA, accueille des 6-17 ans ou des 18-40 ans. Donc on parle de jeunes gens sur l'ensemble de ces publics.

L'illustration de ces développements de projets, on a, il y a quelques années, remporté deux délégations de services publics ou marché, l'une pour le compte de Maremne-Adour-Côte-Sud, une des communautés de communes du sud des Landes, où l'on gérait sous le régime de la DSP, un équipement aquatique qu'on vient de perdre. C'est la loi, on gagne certains contrats on en perd certains autres, dans le cas de l'AYGUEBLUE c'était au profit d'une entité privée qui s'appelle Vert Marine et nous sommes en attente – c'est ce dont je parlais avec Marianne tout à l'heure – d'un résultat sur Pau puisque nous gérons le Stade d'Eaux-Vives de Pau Pyrénées pour le compte de la communauté d'agglomérations de Pau Pyrénées, dans le cadre d'un marché de charges cette fois-ci.

Donc nous avons participé à une audition, en répondant aux questions de la collectivité et en mettant en avant les aspects novateurs de notre candidature. Nous attendons de connaître le verdict en quelque sorte. Voilà une manière d'être en prise avec le territoire, autant à l'écoute qu'en proposition. Je reviens au facteur-clé de succès du développement des sports de nature pour un territoire. Tous les sites amiraux dont je vous ai parlé – et là, on parle de saisonnalité qui va de fin février à mi-novembre – ont trois saisons différentes. La saison du printemps qui va jusqu'au 15 juin, où l'on accueille des comités d'entreprise, des groupes, des scolaires, des individuels qui viennent entre amis. Ensuite, on a une saison d'été qui est séparée en deux elle-même, le mois de juillet qui s'adresse au public adolescent parce que c'est un mois qui est extrêmement fort en attente de départs en vacances sportives pour ce public, le mois d'août qui est plutôt « public adulte » parce que la demande là s'inverse et août comme septembre s'inscrivent dans cette demande. Octobre et novembre sont à nouveau une troisième saison, où nous accueillons à nouveau des scolaires, des groupes et des clientèles comme celles-ci. Là, je vous parle du métier d'organisation de séjours sportifs.

Après, les publics, je viens de les citer. On travaille avec l'Inspection académique, certaines inspections académiques de Gironde, notamment le nord Gironde, dans un partenariat collaboratif entre Inspection Académique, et les conseillers pédagogiques de circonscription nord médoc / l'ONF et l'UCPA pour construire des fiches pédagogiques à destination des élèves et leurs professeurs toutes matières confondues utilisables en forêt, sur la dune ou la plage. On travaille avec des collectivités, Conseils Généraux. On travaille avec des groupes, des comités d'entreprise. On est condamné à offrir une palette de produits suffisamment large pour promouvoir nos activités et notamment les sports de nature, parce que le fondement de l'UCPA c'est quand même d'immerger les gens qu'on accueille en nature.

Et puis, un dernier lien – et je te renvoie la parole, David - Il est vrai qu'on gère des équipements artificiels. Marie en a parlé tout à l'heure, Pau, le Stade d'Eaux-Vives de Pau, Aygueblue pour la communauté de communes de Maremne-Adour-Côte-Sud dans le sud Landes aussi, bassin aquatique. Maintenant, ce que nous tentons de réaliser à tout prix sur ces équipements, est d'en faire des passerelles pour aller pratiquer en pleine nature, en club ou sur un séjour UCPA ou avec tout autre organisme de séjour sportif, mais surtout pratiquer en pleine nature. La piscine ou le Stade d'Eaux-Vives, ce n'est pas une fin en soi. C'est pour nous une passerelle.



Christian CHARTIER

Vice-président du CROS Aquitaine

Je suis administrateur d'un CFA, un Centre de Formation d'Apprentis des métiers du sport, dans l'animation du tourisme et des loisirs. Je voudrais rajouter, sur ce que nous dit Michel Pellegrino : l'activité de formation de l'UCPA en matière de préparation aux métiers d'encadrement des activités physiques et sportives, tout en soulignant que les activités de pleine nature bien sûr, mais toutes les activités sportives ont du mal à trouver leur place dans la filière que constitue l'apprentissage dans la préparation à ces métiers. J'aimerais bien d'ailleurs que tu t'exprimes là-dessus, si tu as un avis quant à cette difficulté que nous rencontrons, à amener des jeunes en particulier vers la filière de l'apprentissage.

Michel PELLEGRINO

UCPA

Le problème est peut-être un problème économique aussi dans la mesure où on a beaucoup de mal à collecter de la taxe d'apprentissage ici en Aquitaine. Ce n'est pas le cas de Rhône-Alpes ou de la région parisienne. Ici, en sud-ouest, en Aquitaine, je pense qu'on souffre à tort d'une espèce de perception d'activités qui se consomment de manière saisonnière. On pourrait, si on arrive à casser ça, faire venir des gens bien plus tôt dans la saison et bien plus tard dans la saison.

Tout à l'heure, Christophe parlait de la saisonnalité du métier de moniteur de surf. C'était très schématique. De toute façon, on est obligé de faire une photo à un moment où on choisit le curseur pour le degré de précision. À l'UCPA par exemple, les moniteurs brevets d'État surf en moyenne, travaillent 4 mois. Or quand on écoute les gens du périmètre très large du surf, voire des gens qui sont néophytes, ils disent : « Le surf, on ne peut bosser que deux mois avec ». C'est complètement faux. Si on prend le problème du recrutement et de l'emploi en compte, on peut vraiment très bien en vivre et faire vivre beaucoup de gens autour.

D'ailleurs, tout à l'heure, je ne sais plus qui a posé la question, mais les industries de la glisse, surf et autres, c'est – je crois – environ 5 000 emplois directs et indirects en Aquitaine.

Alors, si tu me permets, David, j'ai oublié de dire ce que pesait l'UCPA en Aquitaine. Je voudrais juste le rappeler : C'est 870 salariés. La décomposition, il y a effectivement une soixantaine de CDI seulement et environ 200 éducateurs sportifs parce que c'est vrai que c'est quand même le cœur de notre métier, l'éducation sportive, le message éducatif. Donc ça représente un bon quart des gens qu'on emploie.

David RONTET

Et par rapport au national ?

Michel PELLEGRINO

UCPA

L'UCPA au national, c'est 1 000 CDI et à pleine charge, c'est 4 000 personnes. Quand je dis « à pleine charge », c'est quand la pleine saison ou les plus grosses saisons sont ouvertes à un instant T. Le rapport, c'est 1 000/4 000.

André BOUCHOULE

Les réflexions d'un grand témoin, Christophe ?

Christophe GUIBERT

Maître de conférences à l'université d'Angers

C'est forcément parcellaire et incomplet, mais j'ai deux points qui semblent utiles de développer. Le premier, c'est l'accès à la pratique pour tous en Dordogne. D'habitude, c'est un discours presque impensé, mécanique, une relation mécanique entre le sport qui serait bon pour la santé, qui serait bon pour la cohésion sociale, la pratique sportive pour tous. C'est quelque chose qui m'énerve un peu. Mais là, finalement, il y a une politique du Conseil Général qui implique les travailleurs sociaux et ça, ça mérite d'être relevé. Je ne pense pas que ce soit si générique que ça. En tout cas, là, ça permet de dépasser simplement le discours avec des actes concrets. Donc je poserai quelques questions tout à l'heure en off.

Deuxièmement, c'est que finalement, penser le développement local, donc l'emploi, l'économique, le secteur économique à l'aune des sports de nature, on ne peut pas ou en tout cas de manière très difficile penser à travers une modélisation qui serait figée, qui serait unique au regard de l'hétérogénéité des territoires, des acteurs sur les territoires, des enjeux, des intérêts de chacun.

Finalement, je pense que là, peut-être que la vision un peu sociologique a un sens dans la mesure où justement, on peut prendre en compte l'ensemble des forces en présence avec leurs atouts économiques, leur poids politique, par exemple le poids politique des chasseurs, le poids politique de la Ligue de la Protection des Oiseaux, des écologistes, le poids politique des sportifs en club, le poids politique aussi des sportifs libres entre guillemets, le poids politique des entreprises. Tout ça permet d'avoir une vision, une lecture fine au sein des territoires, qui permet de comprendre pourquoi, dans certains endroits, ça marche et dans d'autres endroits, ça ne marche pas.

Rapidement, un exemple. J'ai dirigé un mémoire d'une étudiante qui a travaillé sur les sentiers de randonnée à Mouthe dans le Jura et elle expliquait que finalement, la première fois qu'elle y est allée, c'était le bazar. Elle ne comprenait pas, il y avait des conflits. Et en fait, l'analyse plus fine et qualitative, c'était de prendre en compte finalement qui étaient les gens. Et elle s'est rendu compte que l'agriculteur sur lequel passait le chemin de randonnée, c'était quelqu'un du coin, un gars du coin. Donc il avait, comme disent les sociologues, un capital d'autochtonie qui lui permettait d'avoir du poids politique en local et finalement, les autres acteurs, eux, avaient moins de poids, ce qui permettait d'expliquer que c'était le paysan qui pouvait aller ouvrir la porte du maire et lui dire : « On fait comme ça plutôt que comme ça ».

Et finalement, si on a une vision très modélisée, très générale, on ne comprend pas et il faut parfois aller dans le détail de manière très fine. Voilà modestement ce que je pouvais ajouter.

André BOUCHOULE

David, les mots-clés pour conclure cet atelier.

David RONTET

J'ai apprécié, dans l'exposé du représentant du Conseil Général, le travail sur le maillage territorial. Je pense qu'avoir une réflexion sur cette question et le développement équilibré des sports de nature en Aquitaine, c'est une piste de travail à venir.

On n'a pas assez mis l'accent sur la démarche qualité telle qu'elle a été présentée, c'est un outil de structuration de l'offre des sports nature, qui va pouvoir peut-être répondre, en partie, aux problématiques de saisonnalité. C'est un sujet sur lequel le CDT des Landes travaille avec le surf, les PNR qui y travaillent également. Le milieu fédéral, la Fédération française de Vol libre entre autres, développent aussi les démarches qualité.

La saisonnalité, est une question problématique dans les sports de nature. La notion des trois saisons : scolaires et entreprises au printemps, le tourisme l'été et les seniors l'automne, c'est peut-être une des solutions à travailler pour améliorer la saisonnalité dans le secteur des sports et loisirs de nature.

Voilà les quelques points que j'ai ressortis, il y en a bien d'autres à développer.

André BOUCHOULE

Merci David. Merci aux intervenants de cet atelier.

Maintenant, je vais demander aux personnes qui vont participer à l'atelier numéro 2 « Sports de Nature et Espaces naturels » de bien vouloir se présenter.

Philippe Sanchez sera l'animateur de cet atelier.



Table ronde n°2

Sports de nature et espaces naturels

Philippe SANCHEZ

DRJSCS - Chargé de mission développement durable

Bonsoir, je m'appelle Philippe SANCHEZ, je travaille à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et je suis plus particulièrement chargé de mission sur la thématique du développement durable.

Je vais laisser les intervenants se présenter. Ils vont tour à tour vous expliquer qui ils sont et quel est leur lien avec cette thématique, ensuite, on recueillera vos questions.

La parole est à Frédéric GILBERT.

Frédéric GILBERT

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Frédéric GILBERT, chargé des sports de nature au sein de la Mission Tourisme au Parc Naturel Régional. Je suis arrivé au Parc il y a maintenant une vingtaine d'années.

Dans la chemise qui vous a été remise, il y a un document que j'ai fourni avant de venir. Il y a la carte d'identité du Parc, son intérêt pour les pratiques de pleine nature et des chiffres clés sur notre territoire. Donc je ne vais pas rentrer dans le détail. L'intérêt du document, c'est que vous puissiez le regarder tranquillement (voir annexes).

Historiquement, le Parc Naturel Régional a toujours porté un intérêt pour les pratiques de pleine nature, parce que c'est un levier d'éducation à l'environnement et que c'est surtout inscrit dans sa charte.

L'action n°2 dans le cadre du décret Parc, c'est accueillir et sensibiliser les publics (habitants et touristes). Très tôt, le Parc a estimé que les pratiques de pleine nature, qu'on appelait à l'époque plein air puis APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) et maintenant sports de nature, étaient un bon moyen d'éducation à l'environnement.

Donc, le Parc s'est emparé, dès le départ, de ces activités comme d'un levier majeur. Dans les années 90, on était plutôt sur des pratiques en développement et des nécessités de conciliation. Aujourd'hui, on est plutôt dans des problématiques de formation et d'amélioration des pratiques avec des démarches qualité. On pourra en reparler un peu plus loin.

Dans la nouvelle charte du Parc 2012-2024, maintenant, il y a cinq mesures concrètes, qui prennent en compte les pratiques de pleine nature comme supports d'une démarche éco touristique et outils de valorisation des milieux naturels, voire même de protection. On va en parler après avec les outils que sont Natura 2000, le SAGE ou d'autres, les CDESI et les PDESI.

Philippe SANCHEZ

Après Monsieur GILBERT, Madame PLET.

Gwenaëlle PLET

LPO (ligue pour la Protection des Oiseaux)

Bonjour. Gwenaëlle PLET, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Programme Pyrénées Vivantes.

Le Programme Pyrénées Vivantes est un programme animé par la LPO, au niveau national, qui agrège 70 partenaires sur l'ensemble du Massif des Pyrénées qui est notre territoire d'intervention. Le but de ce programme, c'est à la fois une meilleure connaissance au niveau des rapaces nécrophages, des outils de préservation de ces espèces-là et un troisième volet qui est le volet information, sensibilisation, formation, éducation à l'environnement sur la biodiversité des Pyrénées.

Pour la partie préservation de ces grands rapaces, qui sont tous bénéficiaires de plans nationaux d'action, à l'initiative du ministère de l'Écologie, on est amené à trouver des solutions de gestion pour la préservation des sites de nidification, avec tous les usagers de la montagne. Parmi ces usagers se trouvent les pratiquants des sports de nature.

La plupart du temps, ça se passe plutôt bien et mais parfois il peut y avoir des conflits d'enjeux, enjeux sportifs importants sur les sites, mais aussi enjeux environnementaux, qu'il nous faut concilier. Notre manière d'agir depuis près de 15 ans maintenant, c'est de parier sur la concertation pour parvenir à des solutions partagées et sur l'engagement dans la durée.

Donc je donnerai quelques exemples particulièrement illustrants de notre démarche et de quelques résultats qui nous semblent être positifs pour nous, protecteurs des oiseaux et de la biodiversité, mais aussi pour les fédérations ou les professionnels du sport de nature.

Philippe SANCHEZ

Après Madame PLET, Madame GARDE qui va nous faire sa présentation directement à l'écran.

Coline GARDE

DREAL Aquitaine

Je vais essayer de ne pas être longue quand même. Donc Coline GARDE, je suis de la DREAL Aquitaine, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Je suis chargée de mission Natura 2000 et je m'occupe plus particulièrement des départements de la Dordogne et des Landes et également de thématiques : les évaluations des incidences – je pense qu'on va en rediscuter – et puis, les chiroptères, donc les chauves-souris.

Je voulais d'abord commencer par présenter **Natura 2000** parce qu'il y a peut-être des gens qui connaissent très bien, d'autres qui connaissent un peu moins et de toute manière, je pense que c'est toujours bien de revenir sur des bases parce qu'il y a aussi tout un tas d'idées reçues sur ce dispositif-là.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ? Natura 2000, c'est un réseau de sites au niveau européen, pour la protection de la biodiversité. Cet outil a été mis en place suite à deux directives, la directive dite « Oiseaux » de 1979 et la directive dite « Habitat » de 1992. Ensuite, chaque État a décidé de la manière dont il allait appliquer ces directives. En France, on a choisi de se baser sur de la concertation pour faire l'état des lieux de ces différents sites, donc profiter de l'expérience des gens sur le terrain pour savoir quel était l'état de conservation des écosystèmes sur ces sites-là et ensuite, de la concertation au niveau de la gestion, c'est-à-dire décider ensemble de la manière dont on allait gérer les sites. Cette gestion passant essentiellement via de la contractualisation. En France, on a choisi de s'appuyer sur la concertation locale.



L'Outarde canepetière



La chouette chevêche



Credit Photo Gilles Martin

Le Vison d'Europe

Quelques mots en Aquitaine.

On a donc 150 sites dont 9 marins :

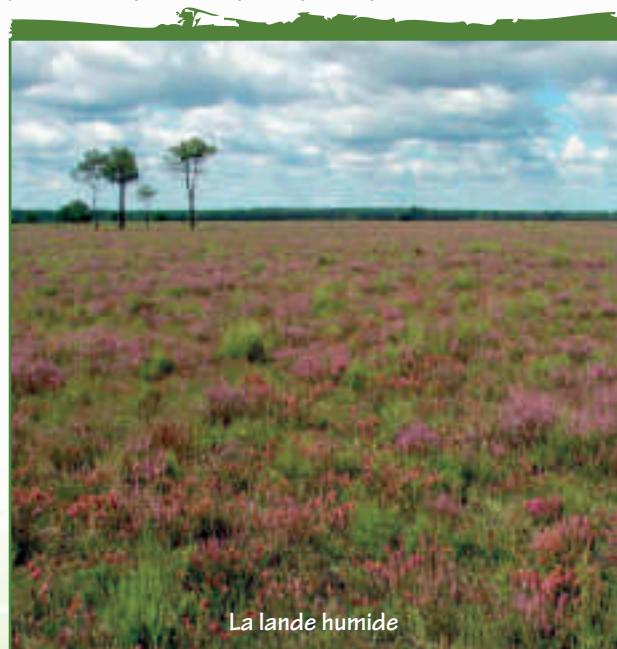
- 37 en Gironde,
- 12 en Lot-et-Garonne,
- 24 dans les Landes,
- 21 en Dordogne,
- 47 en Pyrénées Atlantiques

Ces diapos sont là pour vous montrer un peu leur répartition et vous donner quelques exemples à la fois d'espèces et d'habitats qui sont soit représentatifs de l'Aquitaine, soit sur lesquels on a une responsabilité particulière. Je prends l'exemple du vison d'Europe. Le vison d'Europe n'est plus qu'en Aquitaine. Donc on a une responsabilité particulière par rapport à cette espèce-là et c'est aussi pour ça que parfois, on va être très vigilants, voire très pointilleux sur cette espèce-là parce que si on ne fait pas attention ici, il n'y en aura plus dans le monde.

Et puis après, voilà quelques exemples de sites, d'écosystèmes qui sont intéressants en Aquitaine et qui sont très variés. Donc voilà la lande humide, les marais qui sont particuliers. C'était juste pour vous montrer quelques photographies de notre région.

Ensuite, sur les modalités de mise en œuvre de cet outil Natura 2000, je dirais qu'il y a deux volets. Il faut effectivement assurer l'état de conservation des écosystèmes, c'est-à-dire qu'on a des sites qui, aujourd'hui, ont un véritable intérêt, et on va faire en sorte, déjà, de le conserver, pour que ces écosystèmes continuent de bien fonctionner et que les espèces qui ont justifié le classement de ces sites continuent à être dans un bon état.

Donc pour s'en assurer, ça passe effectivement à la fois par une gestion contractuelle, mais aussi par cette procédure des évaluations d'incidences. J'y reviendrai. Et puis, il y a aussi quand même un objectif d'amélioration si possible de ces milieux-là et donc là, on va mettre en place – il y a des financements qui sont prévus pour ça – une gestion contractuelle. C'est-à-dire qu'il y a des contrats Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales territorialisées spécifiquement pour les agriculteurs et puis il y a également un dispositif de charte. Ce sont des chartes de bonnes pratiques et ça, c'est notamment un outil intéressant justement pour les pratiques sportives.



La lande humide

Les évaluations des incidences : je vais essayer d'être assez simple parce que je pense qu'il va y avoir des questions là-dessus. La France s'est fait condamner en 2010 parce qu'on avait estimé qu'elle n'avait pas transposé correctement la directive qui demandait à ce que les activités qui ont un impact sensible sur les sites Natura 2000 fassent l'objet d'une évaluation, parce qu'en fait, on ne se reposait que sur un seuil financier des activités et pas sur l'impact potentiel de ces activités sur le terrain.

Donc la réglementation a évolué et maintenant, elle est basée sur un système de listes. Effectivement, ça peut être un peu compliqué. Il y a une liste nationale qui répertorie un certain nombre d'activités qui étaient déjà soumises auparavant à un régime administratif d'autorisation ou de déclaration. C'est-à-dire qu'il y avait déjà des démarches à faire, pas forcément d'un point de vue environnemental, mais il y avait déjà des démarches. Il y a aussi une liste locale qui va compléter cette liste nationale, toujours

avec des activités qui étaient déjà soumises à un régime administratif et puis, une deuxième liste locale qui, là, liste des activités qui découvrent un régime administratif, puisqu'il n'y avait pas besoin auparavant de demander l'autorisation à qui que ce soit.

En quoi ça concerne le monde sportif ? Déjà parce que réglementairement, il y a un certain nombre de manifestations qui doivent faire l'objet maintenant d'une évaluation des incidences. Alors généralement, ce sont quand même des manifestations d'une certaine importance. Mais je dirais qu'il n'y en a pas forcément beaucoup en Aquitaine. Ce sont vraiment des manifestations d'importance qui sont obligées de faire des évaluations des incidences. Après, ce n'est pas pour ça qu'il n'y a pas une attention particulière à porter quand on pratique une activité sportive dans ces sites-là, parce qu'on l'a dit, ce sont des sites qu'on a classés parce qu'ils avaient vraiment un intérêt d'un point de vue écologique. Donc effectivement, on demande aux gens qui évoluent sur ces sites-là d'avoir une attention particulière dans leurs pratiques.

Et je dirais que l'avantage d'avoir un classement en Natura 2000, c'est qu'une fois qu'on a réalisé le document de gestion, qu'on appelle le DOCOB, le Document d'Objectifs, on entre en phase d'animation, avec **une personne qui va être référente pour le site**, donc qui va connaître le site et ces enjeux environnementaux et qui va être l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du territoire et notamment vous, les pratiquants de sport. Ce doit devenir votre référent pour les questions environnementales sur ces sites Natura 2000. Je n'en dis pas plus, je pense qu'il y aura des questions plus tard.

Philippe SANCHEZ

Merci. On va passer la parole à Messieurs BENTABERRY et BOSCHUNG, du comité régional de canoë-kayak de Midi-Pyrénées et qui vont nous faire part d'un retour d'expérience. On reviendra ensuite avec Madame PLET pour son retour d'expérience également.

Jean BENTABERRY

Président du Comité Régional de Canoë-Kayak Midi-Pyrénées

D'abord, je tiens à remercier nos amis de l'Aquitaine de nous accueillir aujourd'hui.

Je suis Jean BENTABERRY, Président du Comité Régional de Canoë-Kayak de Midi-Pyrénées et je suis accompagné de notre conseiller technique chargé du Développement, Monsieur Arnaud Boschung.

La région Midi-Pyrénées comprend huit départements dont les cours d'eau se jettent dans la Garonne. Le flux ainsi créé en direction de l'océan n'est pas sans conséquence sur les territoires traversés. C'est ainsi qu'ayant pris conscience des effets collatéraux occasionnés par nos pratiques en matière d'environnement sur l'espace amont du bassin Adour Garonne, nous développons un programme d'actions et une démarche qualité « COOL de SOURCE », à l'attention des utilisateurs de nos sites de navigation.

C'est une démarche volontaire que nous avons engagée en 2010. Elle a reçu le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional et de la DRJSCS de Midi-Pyrénées.

Neuf structures étaient déclarées en 2010, dix-neuf le sont aujourd'hui. On constate par ailleurs la volonté exprimée par des structures limitrophes à notre région d'adhérer à notre programme parfaitement duplicable sur l'ensemble du bassin versant.

Agissant sur les trois dimensions, Sociale, Économique et Environnementale, acteur auprès des instances et des collectivités, nous offrons, aux usagers, un service de qualité, sécuritaire et responsable.

Arnaud BOSCHUNG va vous en présenter les modalités de mise en œuvre.



Arnaud BOSCHUNG

Comité régional de canoë-kayak Midi-Pyrénées - Chargé de Développement

Merci Président. Effectivement, j'ai eu la mission en 2006 de lancer un projet de développement dans le canoë-kayak au sein de la région Midi Pyrénées. Je me suis demandé comment j'allais procéder pour engager cette mission. Le constat était simple, des études touristiques nous annonçaient 250 000 ou 300 000 personnes qui passaient sur nos rivières du 1er juin au 30 septembre de façon "occasionnelle" avec un impact constaté sur les milieux naturels (déchets, macro déchets...). Un mégot, ce n'est pas grand-chose, mais multiplié par autant, ça commence à peser lourd dans les équilibres naturels. Nous avions également un certain nombre de professionnels qui souhaitaient s'investir dans une démarche de pratique plus responsable.

Et fort de ce constat, nous nous sommes posés une question simple : « Est-ce qu'on accepte aujourd'hui, dans notre modèle de développement, la non-intégration de notre impact ? » Nous avons une responsabilité en tant qu'usagers, au même titre que les stations de ski, ou les activités nautiques littorales. Sans oublier la réglementation qui s'impose à nous (exemple : Directive Cadre Européenne sur la qualité des eaux de baignades qui entre en application à l'horizon 2015).

Natura 2000 a intégré la notion d'évaluation d'incidence des manifestations. Or l'impact des activités nautiques touristiques ne se produit pas uniquement sur deux jours mais sur 3 à 4 mois. Il était urgent d'agir.

L'eau est notre premier partenaire. Nous nous devons de l'intégrer en tant que telle dans nos pratiques ludiques, elle nous rend un grand nombre de services, y compris économique au travers la location de canoës, ce qui représente des enjeux forts sur les territoires en matière d'emploi, d'économie locale etc En revanche le cadre réglementaire peut aussi en interdire l'accès avec des répercussions fortes pour un territoire.

Au delà des enjeux réglementaires, nous y avons surtout vu une réelle opportunité : rendre notre pratique utile et faire en sorte qu'une descente de canoë, ça ne soit plus qu'une descente, mais que ça soit un moment de prise de conscience citoyenne, en terme d'éducation, de sensibilisation, d'information sur les bonnes pratiques, **faire du canoë-kayak un moyen ludique pour éduquer les citoyens**. "Un bon geste, qu'il soit sur un canoë ou dans sa voiture, reste un bon geste pour la planète".

Nous ne pouvons plus attendre que la nature fasse le travail à notre place, nous devons lui rendre aussi des services.

Nous avons la chance d'avoir des partenaires fidèles engagés à nos côtés depuis maintenant 3 ans, la DRJSCS Midi Pyrénées sur le volet réglementaire, l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui nous accompagne sur la connaissance des milieux, le Conseil Régional Midi Pyrénées dans le cadre de son Agenda 21, le WWF au travers son programme "Rivières Vivantes, Rivières Sauvages", la Fondation Surfrider Europe sur la sensibilisation à la réduction des déchets de l'amont à l'aval, le tout au service des Océans (80 % des pollutions des Océans proviennent des terres). Cette philosophie-là nous plaît. Je pense qu'elle est aujourd'hui incontournable. La rivière restant au cœur de nos préoccupations...

Pour finir, nous avons la chance d'avoir des soutiens de poids, comme Tony ESTANGUET parrain de l'opération depuis 2010, Wilfrid FORGUES ambassadeur et initiateur de la démarche en tant que président du comité régional et Philippe GOITSCHEL recordman du monde de ski de vitesse, tous porteur d'un message simple, soyons responsables dans nos pratiques sportives.

Vous pourrez trouver les informations sur la démarche de qualité « COOL de SOURCE » à l'adresse suivante : www.cool-de-source.org, mais avant de terminer je vous décline les six principes de cette démarche de qualité :

- Pratiquer le canoë dans une démarche éco responsable de qualité,
- Faire de notre pratique un moyen ludique de sensibiliser sur la protection de nos rivières,
- Etre solidaire avec nos amis usagers à l'aval jusqu'à l'océan,
- Etre acteur pour que nos rivières soient de beaux terrains de jeux dans 20 ans,
- Chacun de nos gestes compte et contribue à réduire notre impact sur le milieu naturel côtoyé ou traversé,
- Etre cohérent avec la nature en ne laissant aucun déchet sur les parcours empruntés.

Philippe SANCHEZ

Merci Arnaud. On va très rapidement faire deux retours d'expérience avec Madame PLET et puis avec Monsieur GILBERT et après, la parole sera à vous.

Gwenaëlle PLET

Pour faire vite, je passe sur l'aspect institutionnel du Programme Pyrénées Vivantes, pour aller à l'essentiel. Donc je vous le disais tout à l'heure. Depuis 1997, on était confronté à une problématique, celle de la préservation des sites de reproduction du Gypaète barbu, rapace le plus menacé en Europe. Actuellement 35 couples sur les Pyrénées, l'espèce est très sensible au dérangement.

Comment faire pour concilier activités humaines qui se déroulent à proximité des sites de nidification et préservation de l'espèce présente ? Certains observateurs des réseaux de suivi nous faisaient remonter que sur certains sites, se pratiquent l'escalade, le vol libre, la randonnée pédestre, des circuits en VTT, etc et que cela impacte négativement sur la tranquillité des espèces sensibles. Comment fait-on alors pour concilier ces sports de nature et la préservation de la biodiversité ?

Nous, le pari que l'on a fait, c'est de mettre tout le monde autour de la table, pas simplement se voir en entre deux structures LPO et FFME pour résoudre un problème local très précis lié à une espèce et une pratique sportive précise, mais de définir un texte cadre qui pose la méthodologie de résolution de conflits locaux toutes pratiques sportives et tous enjeux liés à la biodiversité confondus. Les sports de nature, ce sont certes les fédérations, c'est aussi les professionnels de nature, accompagnateurs en montagne, BE VTT, etc., Les partenaires environnementaux, ce sont certes les associations de protection de nature mais aussi tous les partenaires institutionnels, Parc National, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, etc., et puis également l'ONF, l'ONCFS, les services de l'État. L'objectif étant de mettre toutes les parties prenantes autour de la table pour discuter ensemble.

Le résultat de cette négociation, je ne vous le cache pas, de longue haleine, a été la co-élaboration et la co-signature d'un document que vous avez dans la chemise, qui est une « Charte pour une pratique durable des sports de nature dans les Pyrénées »,

2003 Ariège et 2004 Hautes-

Pyrénées. Et ce texte est un texte certes qui peut paraître uniquement un texte d'intention, mais il est doté d'un caractère opérationnel et très pratique.

Il est en effet doublé de conventions locales de gestion. Dans tout le Massif des Pyrénées, des conventions locales ont été signées avec les acteurs locaux, écoles de parapente, clubs d'escalade. Ces conventions locales résolvent localement les problèmes liés à telle falaise, lié à tel site de décollage de parapente ou lié à tel circuit de randonnée. Je donne quelques exemples concrets. Un gros festival de randonnée se passe en Vallée d'Aspe il y a quelques années. Tous les circuits proposés aux participants ont été passés au filtre environnemental et plusieurs partenaires environnementaux ont donné leurs préconisations de gestion pour adapter



Credit Photo Bruno Berthemy



les parcours à la marge ou éventuellement renoncer à tel ou tel parcours de randonnée si les enjeux environnementaux étaient trop importants.

Un autre exemple dans les Hautes-Pyrénées particulièrement intéressant, le CDVL, comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées, est chargé d'organiser les championnats de France et puis l'année prochaine la Coupe du Monde de parapente à Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées. Tous les parcours de vol sont passés au filtre environnemental pour s'assurer vraiment que l'impact du Championnat du monde sera zéro en termes de dérangement d'espèces. Il y a d'autres dispositions environnementales bien sûr, sur les transports, sur la gestion environnementale du festival, mais sur l'aspect biodiversité en tout cas, il y a celle-ci. Si le compétiteur passe sur «la zone de sensibilité rapaces », il est alors en « balise d'exclusion », et il est exclu de la compétition. Cette disposition est doublée d'un travail de sensibilisation des compétiteurs à travers une plaquette qui explique les enjeux et les engagements pris par l'organisateur de la compétition.



Un autre exemple rapide sur le vol libre sur le site Arbas en Haute-Garonne, il y a une école locale et un club qui fonctionnent très bien avec de nombreux stages de formation organisés chaque année, donc un impact économique très fort sur le territoire, mais il y a aussi un rapace rare et menacé, bénéficiaire d'un plan national d'actions. On s'est mis d'accord pour ne pas aller survoler telle zone qui correspond à la zone de sensibilité, de telle date à telle date, qui correspond à la période de nidification.

D'autres actions exemplaires à travers l'ensemble du massif ont été développées. Ce qui est intéressant à noter et ce sur quoi je veux insister, c'est que ce travail de **co-construction de solutions partagées**, ne s'arrête pas là. Quand les acteurs sont en confiance, ils souhaitent aller plus loin. Par exemple, se développe actuellement des formations avec l'insertion de modules environnement qui n'existaient pas avant dans les formations fédérales ou les brevets professionnels.

Les signataires de telles conventions sont aussi demandeurs de participer à la connaissance des enjeux environnementaux et à l'échange d'informations. On a mis en place un « Observatoire vol libre » où les parapentistes saisissent leurs observations de rapaces. Ils complètent de ce fait le suivi local assuré par les structures environnementales.

Dernier point, il me semble que les CDESI sont des laboratoires d'expériences particulièrement intéressants. Nous participons à deux CDESI à travers le massif, celle des Hautes-Pyrénées et dernièrement celle des Pyrénées-Atlantiques. En Hautes-Pyrénées, un projet d'Eco-Topoguide, où il y a eu pour la première fois il me semble en France, des inventaires naturalistes réalisés sur falaises (oiseaux, flore, chiroptères) pour connaître quels étaient les enjeux environnementaux présents sur ces falaises-là, en même temps que des inventaires sportifs liés à la sécurité des voies, etc. Et on arrive à des préconisations de gestion et à une publication d'un Topoguide papier et numérique, qui permettra de rendre beaucoup plus attractifs en terme touristique également les sites de pratique d'escalade.

J'en arrête là. Si vous avez des questions ? On a pas mal d'activités et il me semble qu'on avance dans le bon sens.

Frédéric GILBERT

Je vais être très court parce qu'il faut que la salle prenne la parole, et qu'il y a beaucoup d'exemples.

Par rapport au Parc Naturel qui couvre 41 communes, on est un laboratoire depuis 40 ans sur les sports de nature. On a essayé de faire de la conciliation sur les filières canoë-kayak, les filières équestres. Et nous sommes arrivés avec le temps à découvrir les limites de l'engagement des acteurs.

Au départ, on a fait un travail de charte par un bon usage de la Leyre comme ça s'appelait dans les années 90 et on est arrivé en fait à des limites, où l'on a vu le secteur marchand continuer à travailler, sans accepter la conciliation. Et avec le temps, les acteurs associatifs, les communes ou les collectivités ont plutôt été des acteurs positifs.

Et on s'est posé la question depuis maintenant à peu près 5-10 ans : est-ce que les outils réglementaires pouvaient nous donner des réponses par rapport au seuil de fréquentation des espaces naturels ?

L'exemple de la Leyre est l'exemple de laboratoire le plus important chez nous.

En fait, on a essayé d'imaginer par avance, les modalités que des règlements pourraient nous imposer au bout du compte, à travers un cahier des charges d'accueil des manifestations sportives, grâce à un partenariat, notamment, avec les services de l'Etat dont Jeunesse et Sports.

Donc on travaille en amont avec les porteurs de projets de manifestations sportives. Le cahier des charges que nous avons désormais permis d'indiquer si une manifestation pourra se tenir et dans quelles conditions, la Parc pouvant être partenaire de l'organisateur.

On pourra donner d'autres exemples.

On a proposé aux prestataires d'activités de canoë-kayak de signer la charte Natura 2000 qui s'applique au site de la Vallée de la Leyre, qu'ils soient associatifs ou professionnels. Les signataires de cette charte seront distingués de ceux qui ne l'auront pas signée.

Nous avons engagé une démarche de qualité qui s'appelle la « Marque Parc », qui est une marque déposée dans les Parcs Naturels Régionaux de France.

Donc je voulais juste signaler qu'en fait, à partir des expériences accumulées depuis des années, nous essayons de concevoir des outils quelque part réglementaires, qui vont finir par s'imposer parce que nous avons remarqué que la simple conciliation a aussi ses limites avec le temps.

Nous souhaitons que les services de l'État et les autres acteurs, à côté de nous, utilisent ces outils, au bénéfice final du territoire et de la biodiversité bien sûr.

Philippe SANCHEZ

Merci. Maintenant, vous connaissez un peu mieux nos cinq intervenants. C'est à vous.

Patrick ROUSSEAU

CDOS 24

Je suis membre du CDOS24 et Président du comité départemental de spéléologie de la Dordogne.

Ma question est relative à Natura 2000. La Dordogne est un département riche en grottes puisqu'il y en a plus de 8000 et notamment en chauves-souris puisque le patrimoine naturel s'y prête beaucoup, ainsi que le milieu aquatique.

Notre problème, c'est qu'on n'a pas de concertation avec nos interlocuteurs du CEN via la DREAL. Nous avons des exemples précis de cavités qui pourraient être un site pédagogique (nous mettons en place des sites pédagogiques avec le Conseil Général) et on nous dit : « Non, celle-là, il y a des chauves-souris, c'est fermé toute l'année ». Donc on n'a pas de concertation possible et je trouve ça un peu dommageable. Je trouve que la démarche n'est pas saine, c'est un peu une contrainte.

On a aussi une doléance de la part du comité départemental de moto qui s'inquiète sur l'obligation de faire des évaluations d'incidences lorsqu'ils organisent des manifestations. Le coût d'une évaluation d'incidence est assez élevé, je crois que c'est de l'ordre de 3 000 euros. Donc cela va pénaliser l'organisation de manifestations à moyen ou à long terme.

Philippe SANCHEZ

Peut-être Coline GARDE peut-elle répondre dans un premier temps et ensuite, Gwenaëlle PLET ?

Coline GARDE

Pour le premier point sur la non-concertation sur certains sites, sur l'interdiction d'accéder à certaines cavités, je ne connais pas forcément le détail, mais je sais qu'il y a effectivement, sur certaines grottes, un grand nombre d'espèces qui les utilisent et qui ont des cycles biologiques qui se chevauchent et du coup, effectivement, toute l'année, c'est une période sensible parce qu'il y a toujours une espèce qui est là pour hiberner ou qui est là pour se reproduire.

Alors effectivement, ces cavités-là posent problème entre guillemets pour les activités. En plus, ce qui est difficile, c'est que c'est vraiment le dérangement qui va être gênant pour ces espèces-là parce que pour l'hibernation, si elles sont dérangées trop fréquemment, elles finissent par mourir parce qu'elles s'épuisent et puis au moment de la reproduction, si elles sont dérangées, les petits peuvent se décrocher.

Si vous estimatez que la concertation n'est pas satisfaisante, c'est bien de le faire remonter parce qu'on travaille avec des prestataires qui sont chargés de faire les diagnostics et de s'occuper aussi de la concertation.

Normalement, les comités de pilotage, c'est aussi les moments d'expression. On ne va pas forcément régler le problème aujourd'hui. Vos interlocuteurs de proximité sont principalement les DDT(M), donc les directions départementales des territoires et de la mer quand il y a la mer – donc pas en Dordogne. Pour ce genre de choses, si vraiment vous pensez qu'il y a un problème, il faut vous adresser à eux en disant que vous estimatez que vous n'êtes pas assez entendus dans la concertation.

Philippe SANCHEZ

Peut-être un petit mot de Gwenaëlle parce qu'on peut imaginer qu'un comité de vol libre avec le parapente se retrouve dans le même cas de figure sur un site.

Gwenaëlle PLET

Je ne connais pas bien les chauves-souris et pas du tout la spéléologie ou très peu. Il me semble que dans la concertation, le point de départ, c'est l'explication et l'information. Vous pratiquants, vous en connaissez un petit bout sur les chauves-souris, j'en suis persuadée, mais avoir accès à une connaissance fine du listing des espèces présentes dans cette cavité, de leur écologie, de leurs besoins en termes de tranquillité, de leur

cycle de reproduction, les cycles d'hivernage, etc., c'est le premier pas vers une compréhension du pourquoi, éventuellement, je ne pourrais pas aller du tout, quelques mois de l'année, dans cette grotte-là.

C'est en mettant tous les interlocuteurs dans la réalité des enjeux, dans la véracité des informations, que l'on peut s'entendre. S'il n'y a pas cette véracité-là, il ne peut pas naître de confiance et on ne peut pas travailler ensemble. Donc ce que j'entends, le déficit de concertation, c'est cette première étape qui est déjà manquante, à savoir que vous sachiez véritablement qu'est-ce qui est présent dans ces grottes et pourquoi on vous en interdirait l'accès tous les mois de l'année.



Credit Photo A. Delannoy

Pour ce qui nous concerne, le gypaète barbu a un cycle de reproduction de 9, voire 10 mois et je ne vous apprends pas qu'une année, c'est 12 mois. Sur un site de pratique, ça ne peut laisser que 2 mois sur la zone de sensibilité autour du site de reproduction. Il a parfois été nécessaire d'ouvrir sur des créneaux temps très peu importants, le vol libre, mais de ne pas pouvoir faire plus en raison de l'écologie de l'espèce.

Coline GARDE

Sur le deuxième point, sur les évaluations des incidences et sur leur coût, le dispositif qui a été voulu, c'était d'avoir des évaluations d'incidence qui étaient proportionnées aux impacts. Donc c'est-à-dire que pour tout un tas de projets, il suffit entre guillemets d'avoir ce qu'on appelle une évaluation simplifiée. C'est-à-dire que vous situez votre projet, vous présentez brièvement ce qui va se passer, le nombre de participants, la localisation, la durée, si c'est de nuit, de jour, si ça dure deux semaines ou si ça dure une journée, les impacts potentiels sur l'environnement parce que vous pouvez avoir des impacts sur un site Natura 2000, ce n'est pas pour ça qu'on va interdire la manifestation. Si ce sont des impacts ponctuels ou sur des habitats ou des espèces qui ne sont pas prioritaires pour ce site-là, vous pouvez faire quand même l'activité.

Ensuite, sur le coût, ces évaluations simplifiées peuvent être faites par le porteur de projet. Il n'y a pas obligation de faire appel à un bureau d'études. Il y a un guide sur les évaluations des incidences, qui a été fait par le ministère et qui donne déjà, pour un certain nombre d'activités, les impacts potentiels et les mesures d'évitement qui sont possibles. Il est accessible et téléchargeable sur Internet : www.sportsdenature.gouv.fr, onglet « lieux de pratique », rubrique « Préservation de l'environnement naturel »

C'est donc quelque chose qui est là pour vous aider à faire les évaluations d'incidence tout seul. Ça peut être un peu lourd, mais il y a toutes les étapes qui sont bien décrites sur ce qui est attendu. Parfois, il peut y avoir besoin d'un bureau d'études parce que, effectivement, à l'issue de cette évaluation simplifiée, on se dit : « En fait, on n'est pas sûr et peut-être qu'effectivement, on va avoir un impact conséquent » là, il faut aller plus loin, il faut peut-être avoir recours à un bureau d'études ».

Après, si la manifestation sportive doit se dérouler tous les ans, si vous faites l'évaluation une année à un endroit et qu'on arrive à la conclusion qu'il n'y a pas d'incidence, il y a de fortes chances pour que l'année d'après, il n'y ait pas besoin de tout reprendre depuis le début, donc que ça coûte moins cher, voire que vous puissiez le faire tout seul parce que vous avez déjà tous les éléments.

Il y a encore autre chose, c'est un nouvel outil qui est à disposition. Il y a la possibilité maintenant d'avoir un volet spécifique dans les chartes Natura 2000 qui encadre spécifiquement une activité. Vous pouvez avoir un volet dans cette charte sur par exemple les manifestations motorisées : « Dans telles conditions, on estime que ça respecte les objectifs du site Natura 2000 et donc, il n'y a pas besoin de faire d'évaluations d'incidence, sous réserve de signature et de respect de la charte ».

Guillaume PERAIS

J'avais juste une affirmation et une question. Affirmation, on parle de la protection des espèces d'oiseaux. Juste pour dire que les acteurs fédéraux du sport de nature en Dordogne sont vraiment sensibilisés à la protection de l'environnement et des espèces.

Juste pour preuve, un exemple. Nous sommes propriétaires d'un site d'escalade, conventionné avec la FFME, au mois de juin, des membres de la SEPANSO nous ont indiqué qu'il y avait un faucon pèlerin qui y nichait. S'en ait suivi une concertation entre la SEPANSO, le service environnement au Conseil général, la direction des sports et la FFME, et un dispositif a été mis en place pour ne pas déranger les nidifications d'oiseaux. Voilà tout simplement un exemple de concertation consensuelle et efficace.

Ensuite, j'avais une question particulière sur la charte Natura 2000. Comment se met-elle en place au niveau départemental ou sur une zone Natura 2000, qui peut faire la démarche et qui la coordonne ?

Philippe SANCHEZ

Rapidement peut-être Coline GARDE et après, on va passer à autre chose que Natura 2000.

Coline GARDE

Normalement, une charte s'écrit au moment de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB), c'est le document de gestion Il y en a un par site Natura 2000 parce que chacun a des enjeux spécifiques. Ensuite, c'est aussi un document vivant, c'est-à-dire que si le site est en animation, on a déjà réalisé le document d'objectifs et on se rend compte qu'il y a une activité qu'il serait intéressant d'ajouter dans la charte. Là, c'est vers l'animateur du site qu'il faut se tourner et ensuite lui pourra proposer des modifications de cette charte au comité de pilotage.

Philippe SANCHEZ

Merci. Question suivante.



David RONTET

C'est plutôt un témoignage sur le gagnant-gagnant entre les acteurs de la protection de l'environnement, et les acteurs sportifs.

Les environnementalistes apportent leurs connaissances fines des milieux et des espèces, tandis que les sportifs apportent leurs connaissances des techniques de progression en milieu naturel. Par exemple l'escalade : pour aller voir la nichée d'un rapace, il n'y a pas d'autres moyens pour un scientifique que les moyens que nous développons dans nos activités, pour aller faire l'inventaire écologique d'une grotte, c'est pareil, la spéléologie est le seul outil.

Il y a des conventions dans plusieurs territoires, où les inventaires, par exemple sont gérés, et réalisés en collaboration entre scientifiques et acteurs des sports de nature.

Coline GARDE

J'ai deux petites remarques peut-être par rapport à ça. Sur justement les pratiques sportives et l'accès à certains milieux, je dirais que d'un côté, il y a effectivement un aspect positif parce que ces pratiquants peuvent nous apporter des informations. Et d'un autre côté, ce qu'on voit aussi, c'est que justement, il y a de plus en plus de pratiques sportives qui se développent, notamment grâce aux améliorations techniques, qui permettent d'aller plus loin et qui permettent d'aller à des endroits où personne ne pouvait aller avant.

Du coup, ce qu'on appelle les zones de quiétude, c'est-à-dire les zones où les animaux sont tranquilles, se réduisent de plus en plus parce que les gens peuvent aller voir. Donc même si c'est sympa d'aller voir dans de tels endroits, justement parce que les espèces peuvent s'y développer, il faut rester vigilant. Je prends l'exemple du « paddle ». Il y a un faible tirant d'eau et donc, ça permet d'aller partout, dont à des endroits où il ne faudrait peut-être pas aller.

Alors, ce qu'on disait aussi, c'est que ça vient parfois d'une méconnaissance et on ne sait pas qu'on vient déranger. Et peut-être qu'en venant à une autre période, ça ne dérangerait personne. Donc c'est vrai qu'il y a un gros enjeu de connaissances et d'informations.

Michel BARJOU

Dans son exposé Gwenaelle PLET a parlé d'une collaboration entre la Ligue de Protection des Oiseaux et la fédération de vol libre, pour l'introduction d'une valence sur l'environnement dans le cadre de la formation du BPJEPS vol libre.

Est-ce qu'il y a une stratégie, en Midi-Pyrénées, pour généraliser cette collaboration à toutes les formations des sports de nature, qu'elles soient fédérales ou professionnelles ?

Je pense que ces acteurs qui animent les activités, que ce soit des professionnels ou des bénévoles, sont avant tout les premiers formateurs des pratiquants.

Est-ce que vous avez un exemple à nous donner car nous, en Aquitaine, pour l'instant, ce n'est qu'embryonnaire au niveau de la démarche ?

Philippe SANCHEZ

Gwenaelle va répondre d'abord, ensuite, Frédéric et puis MM. BENTABERRY et BOSCHUNG.

Gwenaelle PLET

Vous avez dit « embryonnaire ». Pour changer de mot, ce sera « balbutiant » malheureusement.

C'est-à-dire que pour l'instant, ce sont les fédérations qui sont les interlocuteurs. Donc on a de très bons contacts avec le vol libre et ça a pu se faire comme ça pour les formations fédérales et pour un BPJEPS. Pour l'escalade, la montagne, les initiateurs randonnée, etc., pour l'instant, on n'a pas concrétisé, mais il faudrait, dans l'idéal, que dans toutes les formations fédérales tout au moins, il y ait un module environnement qui soit réfléchi au niveau national et qui soit mis en œuvre réellement, avec un crédit d'heures qui ne soit pas insignifiant, mais qui soit réel, dans une démarche d'éducation à l'environnement.

Par contre, qui fait ça ? Il me semble qu'il faut que vous vous adressiez, pas forcément en interne avec des gens qui connaissent un peu la flore et un peu la faune, mais à des gens qui font de l'éducation à l'environnement et ça me semble fondamental.

Frédéric GILBERT

Je vais réagir, Michel. Ce n'est pas embryonnaire. Ça fait déjà 20 ans que le Parc Naturel est sur le coup, mais seulement, ça n'avait pas été relayé à haut niveau. Moi, je tiens à le dire, quand on faisait les formations au BE kayak en formation continue, à l'époque de Michel CLANET, l'ancien CTR de canoë-kayak, il y avait 4 semaines de formation à l'environnement. Ça n'avait pas été poursuivi et c'est avec grand regret parce qu'il y avait une équipe complète sur notre secteur pour pouvoir le faire.

Pour continuer, il y a aussi tout un travail entre éducation à l'environnement, avec le GRAINE Aquitaine, et les responsables de formations. Jusqu'à présent, il avait été difficile d'imposer des modules de formation à l'environnement et au développement durable dans les formations diplômantes, c'est maintenant devenu une obligation réglementaire.

Peut-être que le Directeur régional l'entendra, mais il n'y a pas de candidat pour faire le BP randonnée et par contre, les formations pour les BP éducation à l'environnement sont archipielines. Et pourtant, on peut faire de l'éducation à l'environnement à partir d'une activité de randonnée. Il faut se poser des questions à un moment de cet ordre-là parce que les propositions sont multiples, mais ça ne marche pas.

Jean BENTABERRY

Nous avons un BPJEPS canoë-kayak en Midi-Pyrénées, qui intègre une formation environnement dans une unité de valeur

La Fédération Française de canoë-kayak, dans le cadre de sa progression d'acquisitions des savoirs et des savoir-faire, « Pagaies Couleur », introduit la notion environnementale.

Les structures qui s'inscrivent dans le réseau « **Cool de Source** », s'engagent à respecter à la fois la pratique en elle-même, la sécurité et l'environnement. Elles sont ainsi identifiées comme des pôles d'excellence dans le développement du canoë-kayak et reçoivent une première, une deuxième ou une troisième étoile.

Adhérer au programme « Cool de Source », présente un intérêt économique évident et les gens qui aborderont la rivière dans ces structures l'aborderont avec un regard différent.



Philippe SANCHEZ

Merci pour ces éléments de réponse. Encore un petit mot peut-être, Arnaud.

Arnaud BOSCHUNG

Nous pensons que les métiers liés à l'encadrement de nos pratiques sont en train de changer. Il paraît important d'intégrer de nouvelles notions comme la connaissance environnementale de ses lieux de pratique, la notion d'impacts directs ou indirects sur les milieux, l'éducation des publics côtoyés, et la transmission d'une connaissance vis-à-vis des plus jeunes... L'outil « pagaises couleurs » de la fédération contribue à apporter ces éléments.

La démarche « Cool de Source » vient asseoir nos valeurs et donne une orientation de nos actions futures, centrées sur une pratique plus responsable : sur la pratique sécuritaire, sur une meilleure qualité d'accueil des publics, tout en prenant en compte les problématiques environnementales. Nous le faisons avec beaucoup d'humilité, nous apprenons au fur et à mesure de nos avancées, cela nécessitera un engagement de nos politiques sur le long terme...

Philippe SANCHEZ

Merci. C'est le moment le plus frustrant. Dernière question ? Pas de dernière question.

André BOUCHOULE

Donc tu conclus cet atelier et Monsieur le Directeur régional va conclure cet après-midi de réflexion. A toi.

Philippe SANCHEZ

Je vais juste, comme David l'a fait tout à l'heure, faire ressortir quelques idées.

Sur ce deuxième atelier, les intervenants ont mis en valeur le fait qu'il faut dialoguer, mettre autour d'une table tous les usagers concernés, et qui ne se connaissent pas toujours.

Les espaces naturels, lieux de nos pratiques sportives, ce sont des endroits où il y a aussi des agriculteurs, d'autres usagers, des villages et tout le monde doit composer avec tout le monde à un moment donné.

On nous a présenté des exemples de concertation aboutie autour de la table, donc voilà la bonne démarche, il faut ouvrir des espaces de concertation et se parler un peu plus.

La réglementation est-elle uniquement contraignante ? Peut-on s'en saisir comme une opportunité, pour faire évoluer nos pratiques ?

Pour des modules de formations complémentaires à l'environnement, il vaut mieux faire appel à des spécialistes, comme les associations d'éducation à l'environnement, le travail sera certainement mieux fait que si on fait tout en interne.

Je vous remercie de votre attention.

Clôture des travaux

Patrick BAHEGNE

Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Aquitaine

Il est difficile de conclure parce que je pense que votre seuil d'attention est dépassé. D'abord, avant d'oublier, je voudrais remercier les organisateurs de ces rencontres, ceux de la DRJSCS et du CROS et puis, toutes les personnes qui sont venues même en dehors des limites de la région Aquitaine. Merci à tous pour votre participation.

Le sujet est très vaste et on le savait. Ce n'est pas vraiment nouveau. Il est extrêmement riche. Il se décline à tous les niveaux, local, départemental, régional. J'ai entendu des choses extrêmement intéressantes. On a parlé d'emploi. Vous avez parlé souvent de la saisonnalité. Vous avez dit aussi qu'on ne pouvait pas modéliser les choses. On a parlé de maillage territorial. J'ai vu aussi dans le dossier un document intéressant, la Charte pour la Pratique durable dans les Pyrénées. Donc beaucoup de choses intéressantes ont été dites.

Comment pouvons-nous opérationnaliser cela ? Je ferais juste une proposition de forme ou de travail. C'est que la prochaine réunion du Comité technique de Sports de Nature des services de l'État en région Aquitaine, on puisse la tenir avec la Commission Sports de Nature du CROS. Ainsi on pourra revenir sur cet après-midi. Vous pourrez aussi, tous les participants d'aujourd'hui, nous écrire et réagir (vous devez avoir des adresses mail), nous évoquer les leviers d'actions qui vous paraîtront intéressants au niveau régional parce que c'est bien ça, le sujet, les leviers d'actions à trouver et sur lesquels agir au niveau régional.

On se réunira avec le CROS pour y revenir et les envisager. Ils sont de deux types. Soit on fait une rencontre comme aujourd'hui, chaque année, dans le cadre du Salon des Sports parce que c'est un lieu qui est agréable et intéressant et on organise une rencontre plus ciblée pour ne pas embrasser trop large. Cela participe à ce qu'on appelle la mise en commun des pratiques et la mutualisation des expériences, que je trouve toujours intéressante. Il est toujours utile de savoir ce que font les autres parce qu'on en tire toujours des enseignements, positifs ou négatifs.

Donc on peut avoir un fusil à un coup, mais je souhaiterais qu'on puisse aller plus loin en essayant d'identifier ensemble 2-3 thématiques qu'il faudrait approfondir. La première pourrait être la qualification qui a été évoquée à plusieurs reprises.

Il est vrai qu'en matière de qualification, initiale ou adaptation à l'emploi, je pense que des fédérations ont trouvé des schémas intéressants. A l'échelle d'une région, que ce soit la nôtre ou une région limitrophe, on a toujours eu des difficultés à trouver des modules qui s'adaptent véritablement aux besoins et il faut surtout ne pas proposer des cursus artificiels qui ne répondent pas à la demande.

Il y a donc un premier thème possible de la qualification. Vous avez aussi évoqué le maillage territorial. Je pense immédiatement au recensement des équipements sportifs que l'on actualise chaque année. Avec les disciplines que vous représentez, on pourrait faire un travail d'analyse un peu plus fin par sport du maillage territorial, identifier les besoins en sites ou en rénovation éventuelle.

Je ne suis pas forcément pour les guides, mais sur le qui fait quoi, on peut peut-être également réfléchir et mettre en forme un document de référence qui serait utile compte tenu du nombre d'acteurs en présence et de réglementations.

Une dernière thématique pourrait être l'accessibilité handicapée des sites, dans un certain nombre de régions il y a des labels avec la Délégation régionale au Tourisme sur des sites de pleine nature à vocation touristique, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Je suis sûr qu'il y a beaucoup d'expériences en la matière. A travers ces thématiques potentielles, que je ne souhaite surtout pas imposer, je pense qu'on peut, les échelons régionaux d'abord, essayer de se fixer un échéancier de travail. A minima, une rencontre comme aujourd'hui, chaque année, semble utile, peut-être sur une thématique un peu plus fine pour ne pas embrasser trop large, et peut-être dans le cadre du Salon des Sports, qui se prête bien à ce type de manifestation.

Merci à tous et à l'année prochaine.



Carte d'identité du PNR des Landes de Gascogne

Statut : le PNR est une collectivité territoriale, sous forme de Syndicat Mixte, rassemblant des élus des communes, les départements des Landes et de la Gironde, la région Aquitaine et les « villes portes » de Bordeaux et Mont de Marsan

Naissance : 16 octobre 1970 ; Renouvellement du classement : juin 1994 et juillet 2000. Charte en cours de renouvellement en 2012.

Surface : 315 000 ha sur 41 communes, 20 en Gironde et 21 dans les Landes (Prochain périmètre : 53 communes)

Population : 65 500 habitants

Signe particulier :

La charte du Parc est un projet de territoire permettant la cohérence des politiques publiques sur la zone. C'est donc un document contractuel pour les collectivités partenaires (État, CRA, CG 33 et 40, CdC et communes). La prochaine charte sera renouvelée pour une période de 12 ans.

5 entités paysagères constituent la cohérence territoriale du périmètre du Parc

Des missions au service du territoire : protection et valorisation des patrimoines naturels et culturels, écotourisme et développement durable, action culturelle, éducation au territoire, urbanisme et paysages, énergies renouvelables.

4 équipements d'accueil du public en gestion direct :

Sur la partie culturelle - Écomusée de Marquèze à Sabres (40)

Sur l'éducation à l'environnement et pratiques de pleine nature - Atelier Gîte de Saugnac et Muret (40) ; Centre du Graoux à Belin-Béliet (33) ; Maison de la nature du bassin d'Arcachon au Teich (33).

Adresse du siège : Maison du Parc, 33 route de Bayonne - 33830 Belin-Béliet. Tél. : 05 57 71 99 99

Pour en savoir plus : www.parc-landes-de-gascogne.fr

Fédération des 48 PNR de France : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

L'intérêt du PNR pour les pratiques de pleine nature :

Les objectifs majeurs de l'action publique du Parc naturel, inscrits dans son document d'orientation (sa charte) sont, dès l'origine, la préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels, l'accueil et la sensibilisation des publics, le maintien des équilibres, ainsi que le développement économique, dont le tourisme est une composante.

Très tôt, les filières de découvertes par les activités de pleine nature ont été un levier majeur pour la structuration de l'offre sur le territoire. Des actions, essentiellement vers trois filières comme support de découvertes, ont été entreprises dès 1980 : la pratique du canoë-kayak, la randonnée équestre et le cyclotourisme.

La particularité du territoire des 41 communes du Parc réside dans le fait que 92 % de sa surface est une forêt de pins d'exploitation, à la fois espace ouvert, d'un point de vue paysagé, et privatif, d'un point de vue du foncier. Face aux difficultés d'obtenir des conventions de passage en forêt, aucun chemin de randonnée en liberté n'a créé à cette période.

En contrepartie, une politique publique d'investissements conjointe entre le PNR et la DRDJS a été entreprise, dès cette époque, pour

créer des points d'accueil des visiteurs sous forme de réseau de haltes nautiques sur la grande Leyre et de centres de randonnées équestres.

Les activités accompagnées, au service de la sensibilisation à l'environnement, ont été, très tôt, la singularité des pratiques sur ce territoire, marquée par une démarche d'éducation populaire.

Depuis les années 2000, les pratiques de pleine nature ont rejoint les objectifs de développement touristique fondés sur ces filières de randonnées douces. Au côté du secteur associatif et des collectivités locales, ayant elles-mêmes organisé des pratiques, le secteur marchand est apparu plus fortement dans les activités de randonnée canoë et équestre, et plus confidentiellement dans le cyclotourisme.

Face au développement des demandes de pratiques en liberté, le PNR a animé des démarches volontaires pour promouvoir un développement raisonnable, en collaboration avec les gestionnaires des milieux naturels. Les outils de concertation, de mise en réseau, de sensibilisation et de formation des acteurs ont été systématisés dans les filières.

Dans le même esprit, dès 2005, Les Landes de Gascogne ont joué un rôle de laboratoire en matière de régulation de la circulation des véhicules terrestres motorisés, avec une action-test à l'échelle de cinq communes sur la partie nord de son territoire.

Une convention nationale, liant le MJS et la Fédération des PNR sur le développement maîtrisé des sports de nature, a appuyé ce type d'expérimentation territoriale.

Plus récemment, le cadre du projet d'écotourisme, sous l'égide d'une Convention d'Organisation Touristique Territoriale, a renforcé le développement des pratiques vers une réduction de leurs impacts sur les entités paysagères du territoire.

Ainsi les filières de randonnées se structurent à partir de l'élaboration de produits (WE, courts séjours, ou semaine itinérante) en appui de la formation des acteurs, de la conception d'éditions (ouvrages, topoguides, cartes...), de l'accueil et l'accompagnement d'événements « sports de nature » se déroulant sur le territoire.

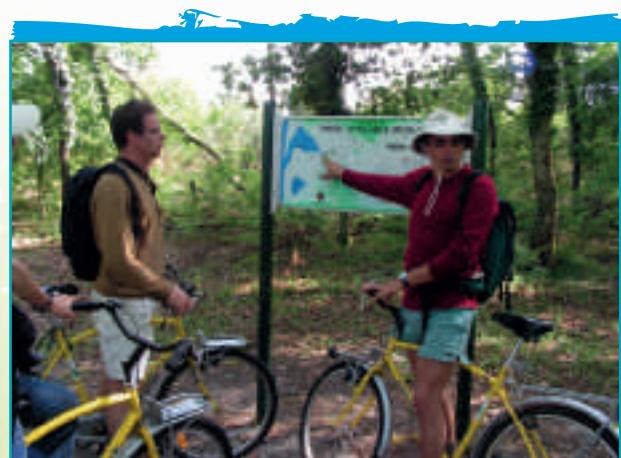
Par ailleurs, le PNR contribue et coopère avec les organismes en charge des équipements pour les aménagements dédiés aux pratiques (itinéraires du PDIPR, pistes cyclables,...).

Les liens avec le milieu fédéral traditionnel, les acteurs publics (État, Région, les 2 départements et les communes) et les acteurs privés de l'offre (marchande ou non), se déclinent à travers les outils de gestion comme ceux issus du SAGE, de Natura 2000 (évaluation d'incidences et charte usagers) et des deux CDESI (inscription d'itinéraires nautiques et équestres, éco-veille, par exemple).

La recherche de l'équilibre des pratiques et de la pérennité de la qualité des milieux, anime l'action du Parc avec ses partenaires.

Dans la nouvelle charte 2012/2024, les sports de nature sont mentionnés dans les mesures :

- 27** Organiser l'accueil du public et limiter son impact sur les milieux naturels
- 49** Valoriser les randonnées douces comme produit d'éco-tourisme
- 50** Développer les sports de nature au service du territoire et de ses habitants
- 51** Initier et accompagner des démarches collectives et pilotes visant à réguler les pratiques
- 52** Préserver de toute circulation motorisée les espaces d'intérêt patrimonial



Quelques chiffres clés de pratiques sport de nature sur le territoire du PNR :

- 290 km de sentiers de randonnée pédestre balisés dans le cadre du PDIPR 33 et 122 km dans le cadre du PDIPR 40 (et 65 km à l'étude), l'évènement Parc à pied avec la FFRP 40, 160 km d'itinéraires édités et diffusés par les acteurs locaux.
- 14 centres équestres (communaux, associatifs ou privés) : la plupart affiliés à une des fédérations, 35 km d'itinéraire balisé et un grand projet d'itinéraire nord sud permanent en liberté raccordée aux 2 PDIPR (33 et 40).
- 90 km de cours d'eau navigable, statut domanial, 18 structures d'offres de randonnées en canoë sur la Leyre dont 5 structures de collectivité, 6 associations, 7 entreprises ; 17 points d'embarquements, 3 structures pour le kayak de mer, 100 000 descentes par an, et inscription de l'itinéraire nautique en cours dans les PDESI 33 et 40...
- 8 clubs de vélo, 6 clubs VTT, 9 lieux de locations de 2 roues, un site permanent VTT (FFC), 215 km de chemins VTT balisés, 110 km de piste cyclable en site propre, (dont une partie de la vélodyssée®), une randonnée permanente FFCT, Tour du Parc (387 km), 8 éditions de l'évènement Parc à vélo, des produits EcoCyclo vendus par une agence, 3 expériences itinérantes Cyclo-bals, un ouvrage de 14 boucles à vélo, 580 km d'itinéraires édités et diffusés par les acteurs locaux, une association d'insertion service vélo,...
- de 10 à 15 manifestations itinérantes (type raids) de sports de nature sur plusieurs communes accompagnées à travers un cahier des charges. Un site phare à Hostens pour des manifestations outdoor en site propre (propriété du CG 33).

Les sites Internet utiles

DRJSCS Aquitaine :

www.aquitaine.drjscs.gouv.fr

CROS AQUITAINE :

www.crosaquitaine.org

Pôle Ressources National Sports de Nature :

www.sportsdenature.gouv.fr

RES : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques :

www.res.sports.gouv.fr

Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

www.parc-landes-de-gascogne.fr

CREPS Aquitaine :

www.creps-aquitaine.fr

LPO - Pyrénées vivantes :

www.pourdespyreneesvivantes.fr

Cool de Source - Pour une pratique responsable :

www.cool-de-source.org

DREAL Aquitaine :

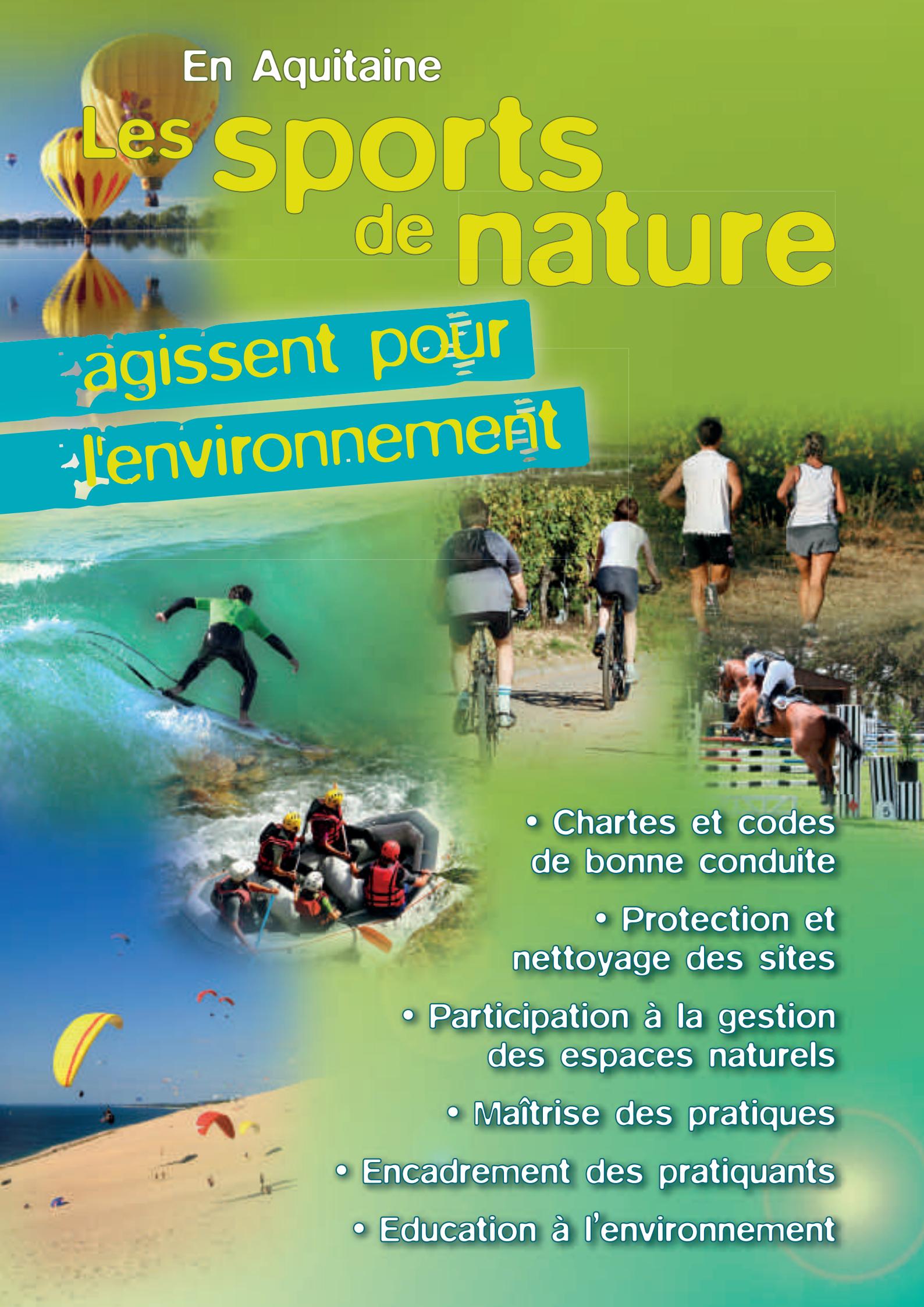
www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Conseil Général de la Dordogne :

www.cg24.fr

Lexique

| | |
|-----------------|--|
| APS | Activités physiques et sportives |
| BEES | Brevet d'Etat d'éducateur sportif |
| BPJEPS | Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport |
| CDD | Contrat à durée déterminée |
| CDESI | Commission départementale des espaces sites et itinéraires |
| CDI | Contrat à durée indéterminée |
| CDOS | Comité départemental olympique et sportif |
| CEN | Conservatoire des espaces naturels |
| CTR | Conseiller technique régional |
| DATAR | Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale |
| DDCS(PP) | Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations) |
| DDT(M) | Direction départementale du territoire (et de la mer) |
| DR | Direction régionale |
| DRJSCS | Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale |
| DSP | Délégation de service public |
| EAPS | Etablissement d'activités physiques et sportives |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
| EUROSIMA | European Surf Industry Manufacturers Association. Association européenne des industriels des sports de glisse |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FFC | Fédération française de cyclisme |
| FFCT | Fédération française de cyclotourisme |
| FFME | Fédération française de montagne et d'esclade |
| FFRP | Fédération française de randonnée pédestre |
| FS | Fonds social (fonds européen) |
| FSE | Fonds social européen |
| GRAINE | Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement = Réseau Aquitain d'éducation à l'environnement |
| LPO | Ligue pour la protection des oiseaux |
| MJS | Ministère de la jeunesse et des sports (de l'éducation populaire et de la vie associative) |
| ONCFS | Office national de la chasse et de la faune sauvage |
| ONF | Office national des forêts |
| OUTDOOR | Désigne les activités d'extérieur et les sports de nature |
| PAC | Politique agricole commune |
| PADDLE | ou stand up paddle, consiste à se déplacer debout (en mer, lac ou rivière) sur une planche |
| PDESI | Plan départemental des espaces sites et itinéraires |
| PDIPR | Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée |
| PNR | Parc naturel régional |
| RES | Recensement des équipements sportifs espaces et sites de pratique |
| SEPANSO | Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest = Fédération régionale des associations de protection de la nature de la région Aquitaine |
| STAPS | Sciences et techniques des activités physiques |
| TDENS | Taxe départementale des espaces naturels sensibles |
| UCPA | Union des centres de plein air |
| URBAN | Programme d'initiative communautaire, créé par l'Union Européenne pour permettre à des villes de toute l'Europe de bénéficier d'une politique spécifique de redynamisation urbaine, économique et sociale des zones urbaines en crise. |

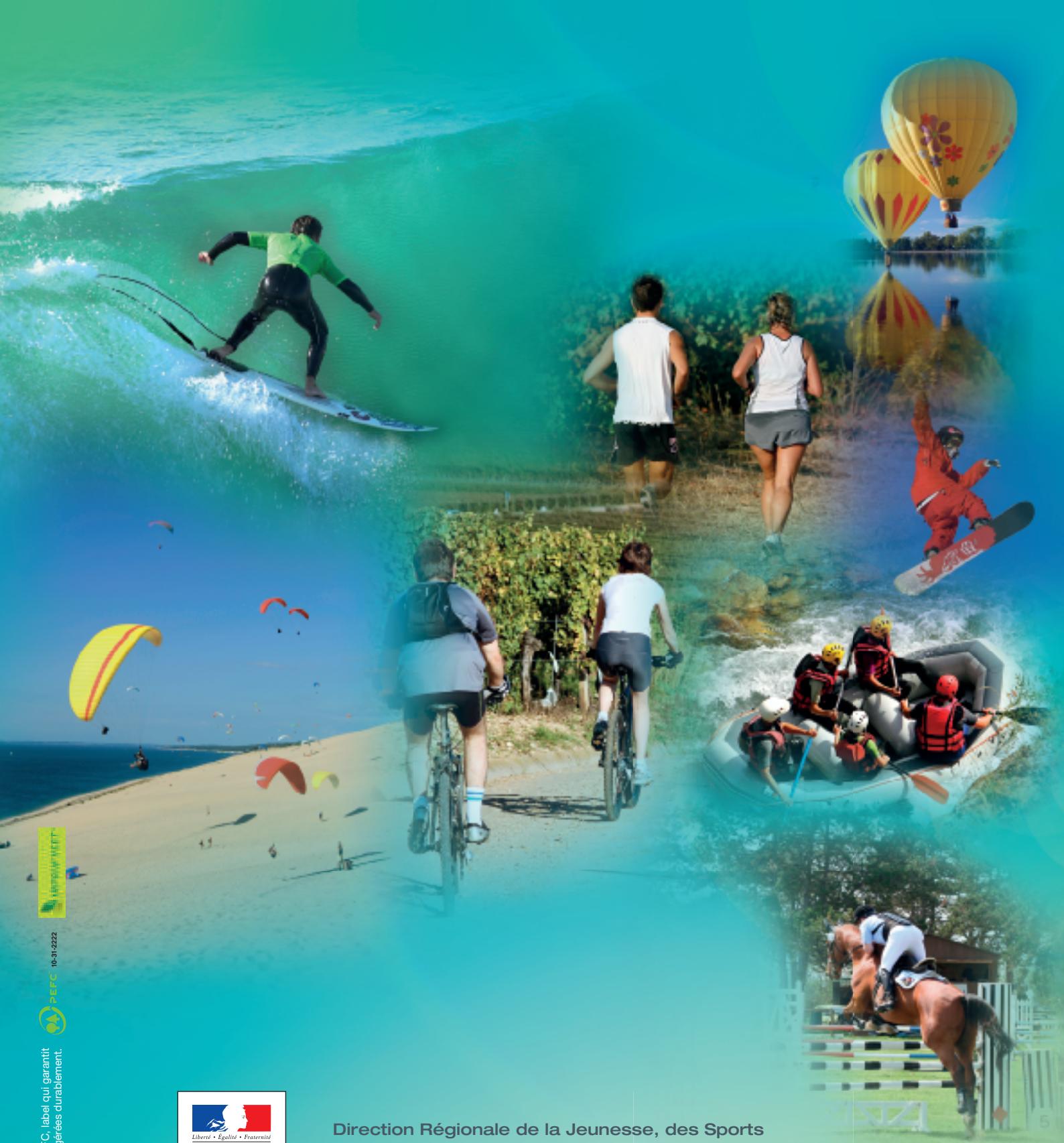


En Aquitaine

Les sports de nature

agissent pour
l'environnement

- Chartes et codes de bonne conduite
- Protection et nettoyage des sites
- Participation à la gestion des espaces naturels
- Maîtrise des pratiques
- Encadrement des pratiquants
- Education à l'environnement



Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Aquitaine (DRJSCS)

7 boulevard Jacques Chaban Delmas
33525 BRUGES cedex
Tél. : 05 56 69 38 00

www.aquitaine.drjscs.gouv.fr



Comité Régional Olympique et Sportif Aquitaine (CROS)

Maison des Sports d'Aquitaine
119 boulevard du Président Wilson
33200 BORDEAUX
Tél. : 05 57 22 42 00

www.crosaquitaine.org